



**HAL**  
open science

## Outils, espaces et savoirs : À propos de la pêche au gangui aux Salins-d'Hyères (Var)

Annie-Hélène Dufour, Jean Benoist

► **To cite this version:**

Annie-Hélène Dufour, Jean Benoist. Outils, espaces et savoirs : À propos de la pêche au gangui aux Salins-d'Hyères (Var). 2019. hal-02141179

**HAL Id: hal-02141179**

**<https://amu.hal.science/hal-02141179>**

Preprint submitted on 5 Jun 2019

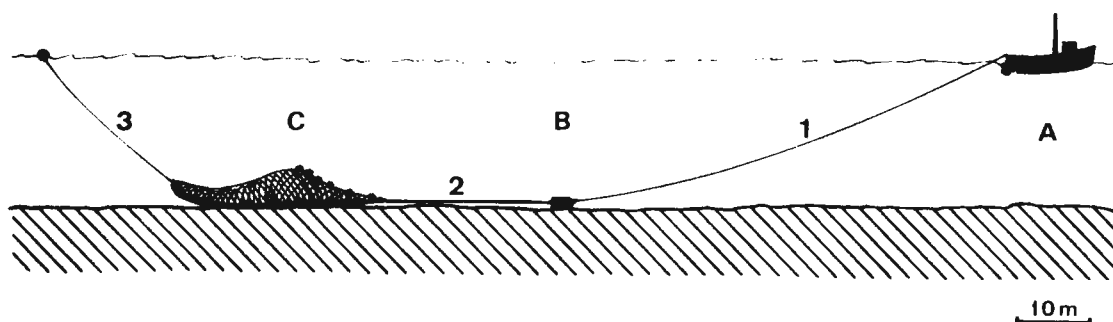
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNIE-HÉLÈNE D U F O U R

O U T I L S , E S P A C E E T S A V O I R S

A PROPOS DE LA PECHE AU GANGUI  
AUX SALINS D'HYERES (VAR)



Croquis du gângui en action

MÉMOIRE POUR LE  
CERTIFICAT INTERNATIONAL D'ÉCOLOGIE HUMAINE

SOUS LA DIRECTION DE  
JEAN BENOIST

\* AVRIL 1986 \*

AVANT PROPOS

Cette étude sur la pêche aux Salins d'Hyères s'inscrit dans une recherche plus générale sur les pratiques et les représentations de l'espace engagée depuis quelques années en Provence et se poursuivant actuellement sur la côte varoise. Elle vise à dégager, à travers "l'ensemble des relations qui unissent les individus à leur environnement" (1) les processus matériels, cognitifs, symboliques à l'oeuvre dans une société pour l'appropriier, le maîtriser, le rendre humainement et socialement significatif, soit, pour reprendre l'expression d'A. Leroi-Gourhan, "le domestiquer" (2). Cette analyse, d'abord centrée sur les milieux terrestres a trouvé un champ d'application nouveau en abordant le milieu marin. Celui-ci, en effet, offre certaines caractéristiques -sa fluidité, son invisibilité...- qui engendrent des modes de connaissance et d'appropriation différents de ceux dont l'environnement terrestre est ordinairement l'objet. En particulier l'ensemble des marquages formant les paysages ruraux ou urbains où peuvent se lire les caractéristiques formelles des espaces humanisés -voies de communication, parcellaires, monuments, habitat, etc...- sont ici absents. Cet espace qui ne porte pas les marques habituelles de la domestication humaine n'est pourtant pas, on s'en doute, une étendue "sauvage" pour ses utilisateurs, mais intimement connu, ordonné, maîtrisé. Seulement la relation à ce milieu particulier se fonde sur des démarches originales et, si l'on peut y reconnaître des traits communs à toute appropriation humaine de l'espace, c'est au prix de quelques transpositions. Entre les fonds marins que l'oeil ni la main n'atteignent et l'homme qui veut les exploiter,

-----

(1) BLANQUART (P), in *Anthropologie de l'espace*, 1983, p. 8.

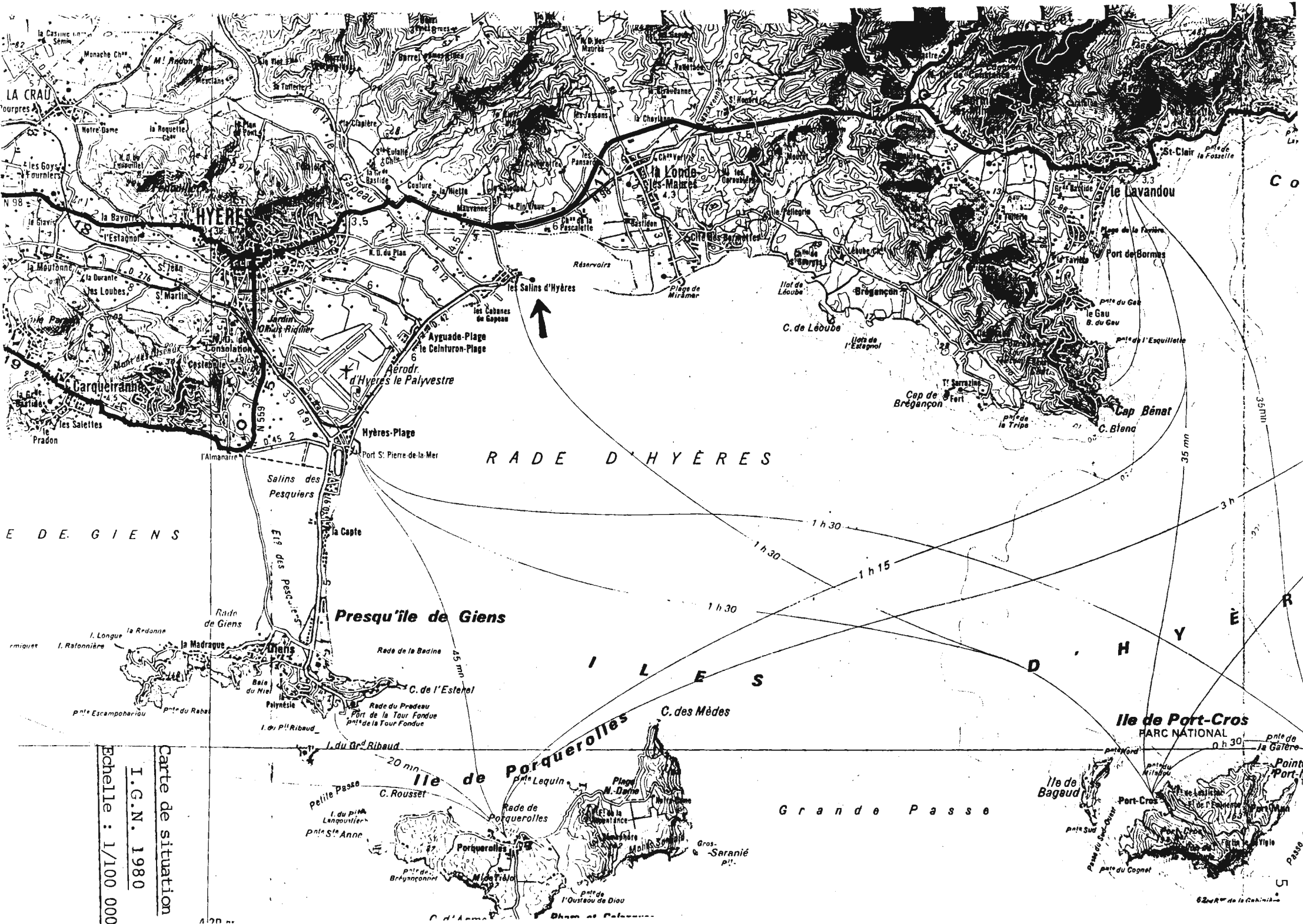
(2) LEROI-GOURHAN (A), 1965 : 139.

s'intercale l'outil (bateau, filets, nasses, ...), instrument de perception autant que d'exploitation de ces fonds. Son "toucher", son "comportement", ses "réactions", les produits qu'il recueille sont ici les médiateurs privilégiés de la connaissance. Celle-ci n'est toutefois pas le fruit de la seule expérience individuelle mais le résultat d'un long parcours engageant une pluralité d'autres savoirs transmis de patrons-pêcheurs en matelots, essentiellement par la pratique et l'observation. Ces conditions d'accès à la connaissance se confondent avec celles d'accès à la "propriété" de ces espaces. En effet, une autre caractéristique de l'espace marin est de n'être ni accumulable, ni négociable, ni même matériellement bornable comme la plupart des biens terrestres. On ne devient pas propriétaire d'une parcelle maritime que l'on pourrait agrandir, exploiter ou transmettre à sa descendance. C'est donc cette appropriation pratique et cognitive qui autorise l'accès aux ressources, établit un droit d'usage et, dans une certaine mesure aussi, conditionne la transmission des biens. Le bien dans ce cas n'est pas tant l'espace lui-même -qui n'est pas cessible comme tel- mais l'ensemble des moyens à mettre en oeuvre pour que cet espace, devenu intelligible, puisse être approprié. C'est donc avant tout un patrimoine cognitif qui est transmis. Héritage immatériel, les fonds de pêche ne sont d'ailleurs jamais ni tout à fait donnés ni tout à fait reçus mais enseignés et conquis : par la pratique, par le mérite pendant le temps d'apprentissage, puis par une reformulation permanente dans cette activité "essentiellement créatrice et intégratrice puisqu'elle implique chaque fois la synthèse ad hoc en combinaison originale et unique d'éléments nombreux et toujours différents" (1). C'est à ce prix que les communautés de pêcheurs qui conçoivent l'espace comme un bien collectif dont la gestion obéit à un ensemble de règles rigoureusement établies, accorde le privilège de l'exploitation "privée" de certains territoires.

-----  
 (1) BALICKI (A), 1980 : 76.

L'intérêt des Salins d'Hyères dans une étude de cet ordre était de permettre l'abord d'un type de pêche aux arts traïnants, rare en Méditerranée actuellement, qui pouvait renouveler les observations déjà faites à partir de la pratique des arts fixes (1). Ces deux types de pêche engagent des systèmes techniques différents, mais supposent aussi des relations à l'environnement et à l'animal, des représentations de l'espace, des conceptions du métier bien distinctes. En saisissant ces différents aspects de la pêche aux Salins d'Hyères où la pratique des arts traïnants est encore en pleine activité, nous souhaitons donc mettre au jour les mécanismes qui sous-tendent ces comportements différenciés vis à vis du milieu marin et sans doute aussi l'opposition entre ces deux formes de pêche "traditionnellement" complémentaires et rivales. Mener cette analyse comparative à sa fin exigeait d'abord de mieux connaître le second terme de la comparaison : c'est de cette étape de mon approche qu'il sera rendu compte ici.

-----  
(1) DUFOUR (AH), 1985.



LA CRAU

HYÈRES

RADE D'HYÈRES

Presqu'île de Giens

ÎLES

Ile de Port-Cros  
PARC NATIONAL

Grande Passade

E. D. E. GIENS

Carte de situation  
I.G.N. 1980  
Echelle : 1/100 000

62 km de la Gaijane

# I N T R O D U C T I O N





Vue générale des Salins-d'Hyères

La flotille de pêche des Salins d'Hyères s'abrite au port Pothuau qui appartient à la Marine Nationale. Elle se compose de vingt-trois bateaux en activité dont la plupart sont exploités par un seul patron-pêcheur. En effet si certains se font occasionnellement aider par un ami ou un parent, si deux patrons s'associent parfois pour travailler ensemble quelque temps, seuls trois pêcheurs ont recours à l'aide régulière d'un matelot. Au total c'est une population d'une centaine de personnes environ -patrons, matelots et leur familles- qui sans vivre uniquement de la pêche a du moins partie liée avec elle. Elle ne constitue pas la totalité de la population des Salins d'Hyères mais le noyau autochtone restant d'une population (1) dont l'activité se partageait essentiellement autrefois entre l'exploitation des salines et la pêche, à laquelle s'ajoutait l'apport extérieur du personnel de la Marine Nationale. Si cette dernière est toujours présente, les salines en revanche ne sont quasiment plus exploitées et la flotille de pêche a diminué de façon considérable en quelques années. Entre 1958 et 1978, en effet, le nombre de bateaux en activité oscillait régulièrement de trente trois à trente sept. Mais plus encore que le nombre des embarcations les équipages se sont restreints puisque chaque unité fonctionnait normalement avec trois ou quatre hommes à bord ce qui portait de cent vingt à cent cinquante pêcheurs la population active

-----

(1) Celle-ci était d'environ deux cent cinquante habitants jusque dans les années 1970 selon les témoignages oraux d'habitants et d'employés d'administrations. Il est difficile en effet d'apprécier exactement les chiffres de population car les statistiques officielles sont communales et les Salins ne sont qu'une fraction de commune. La population totale actuelle serait d'environ 2000 personnes dont 1200 résident au centre du village : ce chiffre inclut une majorité de résidents temporaires logés dans des grands ensembles qui débordent le strict cadre des Salins.

dans ce port (1). C'est donc avec le souvenir très récent de cette époque prospère que vivent actuellement les Salinois qui, à juste titre, se sentent appartenir à un port de pêche encore important localement. En effet, malgré la récente diminution de sa flotte, la station maritime des Salins se situe en cinquième position par le nombre de ses bateaux et en troisième par les quantités de poissons pêchées dans un quartier maritime qui compte douze ports (2).

Cependant ce qui distingue surtout les pêcheurs salinois dans l'ensemble de la côte varoise et méditerranéenne est leur spécialisation dans la pêche au "*gangui*" (3). Ce type d'art traînant, assez répandu sur ce littoral mais abandonné ou interdit depuis longtemps parfois dans les autres prud'homies méditerranéennes constitue toujours ici l'essentiel du métier. De nombreuses interdictions et réhabilitations ont ponctué l'exercice de cet art très ancien dont l'histoire mouvementée montre quelle exception représente sa pratique en 1984.

On a prétendu que ce filet est d'origine espagnole et que le mot "*gangui*" est une corruption de "*ganquil*". Quoiqu'il en soit son emploi est ancien puisqu'un édit d'Henri III (1584) prohibait son usage. Plus tard (1601), le *gangui* est interdit pendant les mois de mars, avril et mai. En 1726 il est défendu de manière absolue et cette disposition réglementaire est renouvelée par une déclaration royale en 1754, confirmée par un arrêt du Conseil. Un autre arrêt

-----  
 (1) Quatre hommes à bord était l'équipage normal il y a une vingtaine d'années, deux ou trois hommes il y a encore cinq ans.

(2) Pour situer plus précisément les Salins dans le quartier maritime de Toulon et celui-ci dans l'ensemble de la côte méditerranéenne, consulter les tableaux I et II, p. 10 et 11.

(3) Dans l'ensemble du texte les caractères italiques seront utilisés pour les mots et locutions en langue locale et les expressions et commentaires des autochtones ; les caractères soulignés indiqueront entre parenthèses l'équivalent en provençal mistralien si nécessaire.

TABLEAU 1

QUANTITES DE POISSONS PECHEES EN 1984

DANS LE QUARTIER DE TOULON

(Affaires Maritimes de Toulon)

Toulon .....	312 575	Kg
Sanary ) ( .....	272 300	-
Le Brusç )		
Les Salins .....	188 490	-
La Seyne .....	183 961	-
St Mandrier .....	70 634	-
Bandol .....	70 130	-
Giens .....	70 100	-
St Raphaël .....	58 228	-
St Tropez .....	51 895	-
Le Lavandou .....	49 344	-
Carqueiranne .....	41 900	-

\*\*  
\*

\*\*

\*\*

## TABLEAU II

## ETAT D'IMPORTANCE ET BILAN D'ACTIVITES

## DU LITTORAL MEDITERRANEEN EN 1984

(Direction des Affaires Maritimes de Marseille)

Quartiers	Navires armés		Revenu brut par navire	Valeur en francs
	Bateaux	Equipage		
Port-Vendres	389	531	125 678,66	48 889 000
Sète	1161	2125	193 590,87	224 759 000
Région Languedoc-Roussillon	1450	2656	176 547,09	273 648 000
Martigues	244	452	504 024,40	122 981 956
Marseille	248	623	258 965,44	64 223 429
Bouches-du-Rhône	492	1075	380 498,75	187 205 385
Toulon	355	*	120 680,53	42 841 591
Nice	215	248	55 404,39	11 911 945
Région P . A . C . A .	1062	13	227 833,25	241 958 921
Ajaccio	185	336	110 936,21	20 523 200
Bastia	117	354	279 630,34	31 716 750
Région Corse	302	680	176 291,22	53 239 950
Littotal Méditerranéen	2914	*	195 211,69	568 846 871

\* Les Affaires Maritimes de Toulon n'ont pas communiqué de Chiffre.

du Conseil d'Etat du Roi (17 septembre 1755) fait une application spéciale de cette prohibition aux pêcheurs du Languedoc. En 1789 l'usage des arts traïnants ayant été repris, un décret du 12 décembre 1790 confirme les interdictions antérieures et la loi du 21 ventôse an 11 (1803) fait défense absolue de se livrer à la pêche au gangui. Cette loi est observée jusqu'en 1830, époque à laquelle les pêcheurs introduisent de nouveau la pratique de ce filet. Des protestations s'élèvent notamment en 1849, 1850 et 1851 et restent sans effet. Le décret du 19 novembre 1859 en autorise l'emploi sous certaines conditions et cette autorisation est maintenue le 10 mai 1862, à condition que les mailles aient moins de 25 millimètres en carré (1). La loi du 28 mars 1928 sur le chalutage en deçà des limites réglementaires, le règlement d'administration du 7 février, l'ordonnance du 3 juin 1944 et enfin l'arrêté de 1964 plusieurs fois modifié ont fixé, dans un passé plus récent, les limites de cette pêche.

Rarement type de pêche a connu une existence plus controversée, sauf peut être les madraques, et les polémiques actuelles autour de la pêche au gangui ne font que prolonger cette longue série. On reproche en particulier au gangui d'être trop prédateur et d'abîmer les fonds sur lesquels on le pratique. Dans les ports où la pêche aux filets fixes est importante une vieille rivalité entre arts fixes et arts traïnants a, par ailleurs, toujours alimenté les assauts contre ces derniers (2). Quelle que soit la réalité des méfaits dont on l'accuse, son usage, comme celui de tous les arts traïnants demeure interdit, par arrêté ministériel depuis 1964 en deçà de la zone des trois milles du rivage et ce sur toute la côte méditerranéenne française (3). Or cette zone est précisément celle

(1) D'après GOURRET, 1934, pp. 151-152.

(2) Cf. GOURRET, 1934, pp. 7-8.

(3) 1 mille marin = 1852 m.

incluant le plateau continental qui représente sur nos côtes la limite utile à la pêche. C'est pourquoi, une clause pour "les cas particuliers où la largeur du plateau continental est inférieure à trois milles" précise que cette pêche est seulement interdite en deçà des fonds de deux cents mètres. L'article 4 du même arrêté ministériel prévoyait encore des autorisations "à titre transitoire, dans des conditions de lieu et de temps particulières pour certaines zones côtières des quartiers de Toulon, Nice et la Corse", conditions qui devaient être "déterminées annuellement par des arrêtés du Directeur de l'Inscription Maritime de Marseille, approuvées par le Ministre de la Marine Marchande et prises après consultation des Prud'hommes-pêcheurs et des Comités locaux des pêches maritimes".

La pêche au gangui, qui se pratique sur des fonds qui n'excèdent jamais aux Salins soixante à soixante dix mètres est donc actuellement autorisée par double dérogation (1), et en quelques rares zones très délimitées. Elle est, de surcroît, soumise à l'obtention de licences d'armement individuelles, accordées aux bateaux qui pratiquaient déjà cet art avant 1967, renouvelables annuellement après contrôle des autorités maritimes locales. Aucun nouvel armement de bateau pour le gangui n'est par conséquent possible, ce qui limite encore la banalisation de ce type de pêche.

Depuis 1964, cette dérogation pour les arts traïnants de type gangui est demeurée dans les mêmes quartiers mais elle n'est vraiment mise à profit que dans le quartier de Toulon et en particulier aux Salins d'Hyères. Dans les autres quartiers, elle représente une pêche d'appoint, desti-

-----

(1) L'une au niveau national portant sur l'ensemble de l'Arrondissement de Marseille, l'autre au niveau local portant sur le quartier de Toulon.

née à pallier les manques à gagner de la mauvaise saison d'hiver et se limite d'ailleurs presque uniquement à la petite drague ce qui n'est pas le cas, on le verra, aux Salins. De plus, son temps d'exercice légal est, dans ces autres quartiers extrêmement réduit (deux mois et demi dans le quartier de Marseille, par exemple, pour le gangui à bouillabaisse) alors qu'aux Salins les différents arts trainants pratiqués arrivent à couvrir presque toute la durée de l'année.

Le caractère exceptionnel de cette pêche sur la côte varoise et méditerranéenne est ressenti comme tel par les pêcheurs salinois qui la conçoivent comme une "*pêche de tradition*", se sentant détenteurs d'un éventail de connaissances et de savoir-faire qu'ils sont rares à conserver puisque, exercée sans interruption ici, elle n'existe souvent plus qu'à l'état de souvenir dans la plupart des ports du littoral voisin. Parallèlement le fait qu'elle constitue une dérogation aux règlements en vigueur lui confère une fragilité éprouvée à la fois comme un privilège et comme un sursis. Tout ceci n'est pas sans incidence sur la conscience que les pêcheurs ont d'eux-mêmes ni sur leur insertion dans le milieu professionnel local.

Hormis la pêche au gangui qui représente l'activité principale des pêcheurs salinois, existent aux Salins d'autres types de pêche dont la pratique est diversement répartie parmi les pêcheurs. Cinq d'entre eux se consacrent essentiellement aux arts fixes ou aux diverses autres branches du "petit-métier" (1). En général, ce sont des pêcheurs à la retraite, exerçant leur activité à temps partiel - quatre ne prennent leur rôle qu'en été- mais il n'est pas rare que cette polyvalence professionnelle existe aussi chez d'autres pêcheurs même si elle n'est pas toujours actualisée. Elle constitue à

-----  
 (1) Le contenu précis de ces mots sera donné plus loin, cf. infra, p. 25-26.



l'échelle d'une carrière ou d'un cycle saisonnier, une réserve potentielle dans laquelle puiser pour ajuster leur équilibre économique.

Aujourd'hui comme autrefois la plupart des pêcheurs habitent sur place. Seuls trois patrons résident hors des Salins, à La Londe, à Hyères et dans la proche campagne hyéroise, soit dans un périmètre restreint autour de leur lieu de travail. L'exercice de la pêche, ses horaires, le transport et l'entretien des engins, la soumission aux conditions météorologiques qu'elle exige s'accommodent mal d'un trop grand éloignement des espaces de pêche. Autrefois les habitations des pêcheurs étaient situées en bordure du rivage, le long de la plage pour la plupart, et le village lui-même s'étendait en front de mer formant deux quartiers de part et d'autre du port : *Pantegone*, à l'est, et *Bagnocuou* (baigne-cul), à l'ouest. Un troisième quartier s'étendait en deçà et de part et d'autre du chenal -la *Gargatte*- qui reliait les salines à la pleine mer. On l'avait baptisé les *Damottes*, nom à double sens (dames hautes) qui s'appliquait à une fraction de population plus "bourgeoise" constituée d'employés aux Salins. Détruites pendant la seconde guerre mondiale, les maisons de pêcheurs ont été reconstruites à l'ouest du village, à plus grande distance du port qu'autrefois mais les trajets sont restés courts des domiciles aux bateaux. C'est en bicyclette, parfois munie d'une carriole en remorque, en poussant une charette à bras (la *careto*) et, plus rarement, en automobile que l'on effectue les multiples déplacements et transports quotidiens à l'intérieur du village.

Les maisons de pêcheurs sont à la fois un lieu de vie et un lieu de travail. Ce sont, généralement, des maisons individuelles, entourées d'un jardin dont l'espace est employé autant à des fins décoratives qu'utilitaires. Si l'on y culti-

ve des légumes, des fleurs, des arbres fruitiers, on y conserve aussi quelque emplacement pour entreposer du matériel (les caquettes d'expédition du poisson, la charette, ...), on utilise un abri existant pour remiser quelques engins de pêche, on se sert de l'étendoir à linge pour faire sécher les filets après la teinture. En dehors de cet espace extérieur polyvalent, une pièce au moins est réservée exclusivement à la pêche. C'est le "garage" qui a des fonctions d'entrepôt, d'atelier de montage et de réparation des filets. Dans certaines maisons, quand la place ne manque pas, s'ajoute à cet atelier une pièce intérieure, chauffable, où le pêcheur peut plus commodément travailler en hiver. A l'inverse les pêcheurs qui habitent en immeuble (1) ou dans une maison à l'espace réduit doivent s'en arranger, soit en consacrant une partie du garage à leurs outils professionnels, soit en utilisant un entrepôt quelque part dans le village, soit encore en travaillant dans leur cuisine ou leur bateau. Dans tous les cas l'espace public (trottoirs, jetée, jardin public, ...) est aussi mis à profit pour effectuer certains travaux nécessitant une grande étendue.

La majorité des pêcheurs salinois sont originaires des Salins et le plus souvent descendants de familles de pêcheurs implantées dans les lieux depuis trois générations. Ceux qui viennent de l'extérieur (environ un tiers) sont soit alliés à des familles autochtones par mariage avec une salinoise ou une hyéroise, soit liés au monde de la mer par leur ancien métier : retraités de la Marine ou ancien pêcheur. Au total, si l'on tient compte des alliances matrimoniales, le groupe professionnel est aussi groupe local contrairement à certains ports voisins, tel que Le Lavandou par exemple, où la pêche est exercée pour plus de la moitié par des hommes d'origine géographique extérieure à la localité (2). Ceci

-----  
 (1) Il existe aux Salins une H.L.M. où vivent quelques pêcheurs.

(2) cf. HARDOUIN (G), *Pêcheurs, espaces et espèces halieutiques au Lavandou*, Juin 1984.

ve des légumes, des fleurs, des arbres fruitiers, on y conserve aussi quelque emplacement pour entreposer du matériel (les caquettes d'expédition du poisson, la charette, ...), on utilise un abri existant pour remiser quelques engins de pêche, on se sert de l'étendoir à linge pour faire sécher les filets après la teinture. En dehors de cet espace extérieur polyvalent, une pièce au moins est réservée exclusivement à la pêche. C'est le "garage" qui a des fonctions d'entrepôt, d'atelier de montage et de réparation des filets. Dans certaines maisons, quand la place ne manque pas, s'ajoute à cet atelier une pièce intérieure, chauffable, où le pêcheur peut plus commodément travailler en hiver. A l'inverse les pêcheurs qui habitent en immeuble (1) ou dans une maison à l'espace réduit doivent s'en arranger, soit en consacrant une partie du garage à leurs outils professionnels, soit en utilisant un entrepôt quelque part dans le village, soit encore en travaillant dans leur cuisine ou leur bateau. Dans tous les cas l'espace public (trottoirs, jetée, jardin public, ...) est aussi mis à profit pour effectuer certains travaux nécessitant une grande étendue.

La majorité des pêcheurs salinois sont originaires des Salins et le plus souvent descendants de familles de pêcheurs implantées dans les lieux depuis trois générations au moins. Ceux qui viennent de l'extérieur (environ un tiers) sont soit alliés à des familles autochtones par mariage avec une salinoise ou une hyéroise, soit liés au monde de la mer par leur ancien métier : retraités de la Marine ou ancien pêcheur. Au total, si l'on tient compte des alliances matrimoniales, le groupe professionnel est aussi groupe local contrairement à certains ports voisins, tel que Le Lavandou par exemple, où la pêche est exercée pour plus de la moitié par des hommes d'origine géographique extérieure à la localité (2). Ceci

-----  
 (1) Il existe aux Salins une H.L.M. où vivent quelques pêcheurs.

(2) cf. HARDOUIN (G), *Pêcheurs, espaces et espèces halieutiques au Lavandou*, Juin 1984.

entraîne au plan professionnel une continuité dans la pratique du métier, la transmission des savoirs et une connaissance de l'histoire de la pêche aux Salins entretenue par une tradition orale fonctionnant en circuit fermé ; au plan de la vie villageoise, une interconnaissance large entre les familles traduite par l'utilisation systématique des sobriquets individuels, un savoir partagé par les hommes et les femmes sur l'organisation de la pêche, l'histoire événementielle locale... et une conscience aiguë de groupe.

Comme dans de nombreux ports de pêche artisanale de cette côte, la population des pêcheurs salinois se caractérise par une disproportion marquée entre les âges au bénéfice des plus âgés (1).

Le fait nouveau est surtout que tandis que trois générations travaillaient ensemble autrefois, celle des plus jeunes est totalement absente aujourd'hui. Non seulement la catégorie "mousse" -soit les jeunes en apprentissage- a disparu mais également celle des jeunes-hommes puisque, à l'exception de deux frères qui débutent cette année (25 et 28 ans), deux des pêcheurs actuels seulement ont moins de quarante ans. Ce qui signifie que d'ici une quinzaine d'années, si les conditions afférentes à la pêche n'ont pas suscité de nouvelles vocations, la population de pêcheurs risque d'être composée presque uniquement de retraités. Cette perspective qui n'a rien d'une prévision scientifique est néanmoins réalité vécue par ceux qui exercent ce métier sans promesse évidente de successeurs.

-----  
 (1) . 20 - 30 ans = 2  
 . 30 - 45 ans = 12  
 . 45 - 60 ans = 7  
 . + 60 ans = 2

Total = 23

Dans le quartier de Toulon la répartition des âges en 1984 est la suivante :

. 16 - 30 ans = 99  
 . 30 - 45 ans = 145  
 . 45 - 60 ans = 180  
 . + de 60 ans = 63

Total = 467

"Après nous y a plus personne" est le constat lapidaire qui ponctue bien des conversations. Pour excessif qu'il soit, il résume pourtant le contexte subjectif dans lequel travaillent les pêcheurs, contexte où la part est difficile à faire entre le malaise existentiel suscité par une activité apparemment sans lendemain et l'incertitude économique liée à une profession actuellement peu rentable.

Comprendre l'organisation de la pêche aux Salins d'Hyères demande de prendre en compte cet état de faits qui, à côté de ses dimensions écologiques, techniques, économiques... est devenu une dimension nouvelle du métier. Un autre élément extérieur à la pratique de la pêche proprement dite est à retenir pour rendre compte de la situation actuelle de la pêche salinoise dans le contexte professionnel local : c'est le sentiment diffus ou clairement exprimé qu'ont les pêcheurs d'une perte de pouvoir sur la gestion, la conception de leur propre métier.

La prud'homie des Salins d'Hyères est, en effet, une section de la prud'homie de Toulon -dite Prud'homie Mère-filiation qu'elle partage avec celles de Giens, Carqueiranne et Porquerolles. Si chaque section comporte un premier prud'homme, élu par les patrons-pêcheurs du lieu et a pleine autonomie pour la gestion de son budget, elle doit, en revanche, en référer aux autres sections pour la modification de ses règlements, ce qui n'est pas le cas des prud'homies "à part entière". En période de prospérité économique et morale, ce mode de gestion des territoires halieutiques ne pose aucun problème et présente, au contraire, l'avantage d'une adaptation très fine des règlements aux particularités et aux besoins locaux. Cependant lorsque, en période de difficulté, des intérêts différents, parfois contradictoires, pèsent sur un territoire maritime, cette autonomie des sections apparaît

comme extrêmement relative dès l'instant que toute modification des règlements ne peut être apportée qu'à la majorité des prud'homies des sections voisines. Indépendamment même de cette division en sections, l'institution prud'homale perd progressivement en importance dans un contexte critique touchant la pêche méditerranéenne en général.

Le sentiment de cette perte de puissance ne semble pourtant pas uniquement lié à une absence réelle de pouvoir. Les prud'homies, ont des fonctions juridictionnelles, réglementaires et sociales non négligeables dont elles ont pleinement usé auparavant pour gérer leur territoire et les affaires internes de la communauté. Les pêcheurs eux-mêmes n'ont pas hésité, en plusieurs circonstances, à organiser des manifestations pour faire aboutir certaines de leurs revendications. Au vrai, le vent de lassitude soufflant sur le milieu professionnel local émane de sources multiples, dépassant souvent le cadre propre de la pêche et, partant, celui de cette première étude. S'il en est fait mention malgré tout pour clore ce bref état sur la pêche aux Salins c'est que sera moins perceptible ensuite le climat dans lequel travaillent actuellement les pêcheurs.

\*  
\*            \*  
\*            \*

Cette atmosphère n'est pas étrangère à la façon dont s'est déroulée mon enquête. En effet, bien que les objectifs initiaux de cette recherche aient été centrés sur les pratiques et les représentations de l'espace, l'appropriation et la gestion des territoires halieutiques, la connaissance et la maîtrise de l'environnement marin, ce sont des questions d'ordre économique et "existentiel" qui ont occupé le devant de la scène pendant la première partie du travail de terrain.

Il n'était pas question bien-sûr de ne pas tenir compte de ces problèmes cruciaux pour la population avec laquelle

je travaillais, qui motivaient des réunions professionnelles locales, régionales et même extra-régionales dont la presse locale s'est fait l'écho à plusieurs reprises pendant mon séjour. Ils ont contribué à une mise en contexte indispensable tout en favorisant une approche de l'économie de la pêche dont l'abord aurait été plus difficile s'il n'avait été suscité par le discours spontané des pêcheurs.

Pour réunir les matériaux d'enquête nécessaires à l'étude j'ai séjourné un peu plus de trois mois dans le village des Salins (entre décembre et mars). La population à laquelle je me suis intéressée se limite à celle des pêcheurs professionnels (en activité ou non) c'est-à-dire une trentaine d'hommes et quelques femmes -épouses, mères ou filles de pêcheurs- représentants de trois générations. Si la plupart des pêcheurs sont connus de moi ou me connaissent, tous n'ont pas été rencontrés dans une situation formelle d'entretien. Pour des raisons qui tiennent aux méthodes ethnologiques -requérant une certaine familiarité avec les individus et des relations régulièrement suivies- cette population de départ a été, au bout d'un temps, réduite à sept pêcheurs et leur entourage familial, lesquels furent donc mes principaux partenaires d'enquête pendant ces trois mois. A ces entretiens réguliers se sont ajoutées des rencontres plus informelles avec d'autres pêcheurs, sur le port ou dans le village, ainsi que quelques sorties en mer pour assister à différentes pêches. Celles-ci, hélas, ont été plus rares que la longueur de mon séjour ne le laissait prévoir car l'hiver, particulièrement rigoureux cette année, a amputé de deux mois environ la saison de pêche. En dehors de ces conditions météorologiques exceptionnelles l'hiver est souvent une période menacée pour les activités en mer, la pêche reprenant un rythme plus régulier vers la mi-mars. Mistral et vent d'est s'étant relayés pendant toute la seconde moitié de ce mois ce délai a été quelque peu reculé (à la mi-avril environ). Gênantes en premier lieu pour les

pêcheurs, ces circonstances le furent aussi pour mon enquête car certaines informations se passent difficilement d'une expérience partagée et notamment celles qui touchent à l'espace qui ne font pas l'objet d'un discours. C'est pourquoi j'avais, au terme de mon séjour, plus de données sur les conditions d'exercice de la pêche et les représentations du métier que sur les territoires où on l'exerce. L'une des raisons en est aussi que cette période hivernale est mise à profit pour monter, réparer, entretenir les engins de pêche, caréner les bateaux, toutes opérations se déroulant souvent lors de nos entretiens et suscitant surtout des commentaires d'ordre technique et économique.

Outre l'enquête directe auprès des pêcheurs salinois, j'ai eu recours à d'autres sources : des entretiens avec des personnes extérieures aux Salins (pêcheurs et premier Prud'homme de Toulon, Administrateur et personnel des Affaires Maritimes de Marseille et Toulon, chercheur de la station marine d'Endoume) et des sources écrites (statistiques sur la pêche des Affaires Maritimes, Registre prud'homal des Salins, documentation bibliographique).

Compte tenu de la durée et des conditions de cette enquête, l'exposé qui va suivre ne couvre pas totalement le champ des recherches amorcées. Il constitue un premier bilan sur cette forme particulière d'arts traînants et s'organise en trois volets : un inventaire descriptif des différentes techniques de pêche au *gângui* et leur place dans l'ensemble des activités halieutiques locales (Chapitre I) ; une approche des processus qui sous-tendent l'appropriation du milieu marin par la connaissance pratique et cognitive des fonds de pêche (Chapitre II) ; les moyens d'acquisition de cette connaissance par le biais des techniques et des savoirs transmis (Chapitre III). Enfin cette appropriation exercée par chacun s'inscrivant dans des pratiques collectives de gestion des espaces et des ressources, celles-ci seront brièvement évoquées.



CHAPITRE I

## LE METIER

### 1.1. Les arts traïnants

Sous le nom d'arts traïnants ou de filets traïnants on désigne les filets qui, coulant au fond ou près du fond de la mer par l'effet de leur propre poids ou au moyen de poids placés à la partie inférieure y sont traïnés ou hâlés, quelque restreint que soit l'espace parcouru, quelque faible que soit la traction et de quelque manière qu'elle s'exerce. Cette définition est celle des autorités maritimes. Les pêcheurs quant à eux ont une définition plus fonctionnelle et plus parlante :

*"Les arts traïnants c'est une longue poche qui nécessite une traction et une ouverture pour pouvoir se développer. C'est par la vitesse et l'ouverture que l'eau dilate la poche et fait travailler le filet".*

Aux Salins, les arts traïnants constituent ce que l'on appelle le "métier", soit l'activité dominante et l'on réserve le terme de "petit métier" à toute pêche ne les utilisant pas. Ces appellations ne recouvrent pas la même réalité partout. Ainsi dans les ports de la région où le "métier" est représenté par les filets fixes, le palangre, le sardinal, etc., on appellera "petit métier" les pêches s'exerçant tout près du littoral, utilisant les nasses, les lignes, l'épervier par exemple. A l'inverse, en France, on désignera géné-

ralement par "petit métier", l'ensemble de la pêche artisanale côtière -soit le "métier" sur nos côtes- par opposition au "grand métier" ou "métier", pêche en haute mer. Ces mots ont donc une fonction hiérarchisante et indiquent selon l'ensemble professionnel considéré, un rapport entre un type d'activité majeur et un ensemble de pratiques jugées comme mineures parce qu'on les exerce peu ou qu'on les connaît mal. Cette façon de classer est intéressante parce qu'elle renseigne d'emblée sur "ce qui compte" en un port donné pour la population qui y vit (1). En effet, le terme "métier", au-delà de l'évidente appréciation quantitative qu'il implique, indique aussi le type de pêche porteur de valeurs et de significations pour le groupe local. Par exemple, lorsqu'on dit aux Salins : *"Ici, le métier c'est rien que le gangui"* on n'ignore pas pour autant l'existence des autres formes de pêche, ni même leur pratique mais on signifie que ce qui est représentatif des Salins c'est le gangui.

*"Le gangui c'est fondamental. La pratique locale c'est l'art traînant, ça a toujours été".*

C'est, en effet, le métier qui jouit d'une longue pérennité, celui à partir duquel la pêche locale s'est organisée, le pivot sur lequel s'articulent toutes les autres activités halieutiques.

Alors qu'est-ce qu'un gangui ? C'est d'abord un filet, ensuite une forme de pêche mais aussi le bateau qui sert à cette pêche et, par extension, dans le langage courant, celui qui s'y consacre.

On utilise aux Salins plusieurs types de gangui dont chacun représente une variante d'un modèle de base que l'on peut sommairement définir ainsi. Il s'agit d'une longue poche de

-----  
 (1) A Marseille par exemple les rares ganguis existant sont classés dans la catégorie "petit métier".

filet (la *margue*) dont la partie antérieure est maintenue ouverte verticalement par deux ralingues (les *brèmes* ou *brimés*) dont l'une, supérieure, porte des flotteurs (les *boules*) et l'autre, inférieure, des lests. Son écartement horizontal est assuré par de lourds panneaux de bois (les *plateaux*) qui, placés sur deux filins divergents (les *li-bans*) maintiennent les deux bandes de filets qui prolongent la poche (le *bando* ou les *bras*) à distance l'une de l'autre. On dit des plateaux qu'ils font *relarger* le filet. L'ensemble est relié au bateau tracteur par des filins d'acier (les *mailles de long*) s'accrochant aux panneaux et qui sont actionnées par un treuil placé sur le pont en arrière de la cabine de pilotage.

A partir de ce modèle de base les ganguisses différencient par la taille des mailles de filet employées, la longueur de la *margue* et des bras, le système d'écartement des bras et ce que l'on appelle le "*montage*" c'est-à-dire l'adaptation du filet aux types de pêche et aux fonds, avec les améliorations personnelles que chaque patron peut apporter pour lui donner le maximum d'efficacité. On distingue ainsi :

- Le gangui à panneaux à poissons, localement appelé *gangui à plateaux* ou tout simplement *gangui*,
- Le *gangui à violets* (1) destiné à la pêche aux violets,
- Le *gangui flanelle* qui doit son nom à la souplesse de son comportement dans l'eau due à la légèreté de sa corde de montage,
- Le *chalut*, ainsi baptisé ici mais désignant le *petit chalut* ou *gangui de bronde*, différent, par sa taille et la légèreté de son montage, du filet du même nom employé à Marseille, Sète ou sur les côtes bretonnes.

-----  
 (1) Dans la prud'homie de Toulon on appelle également gangui à violets, un gangui à ferrure qui n'est pas celui utilisé aux Salins.

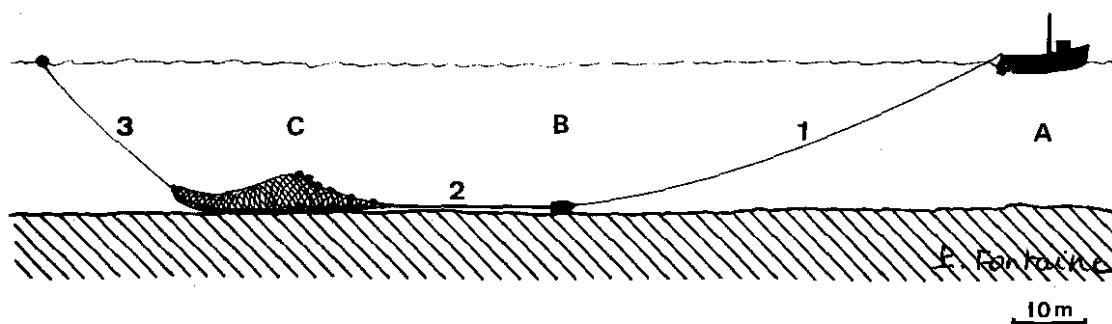
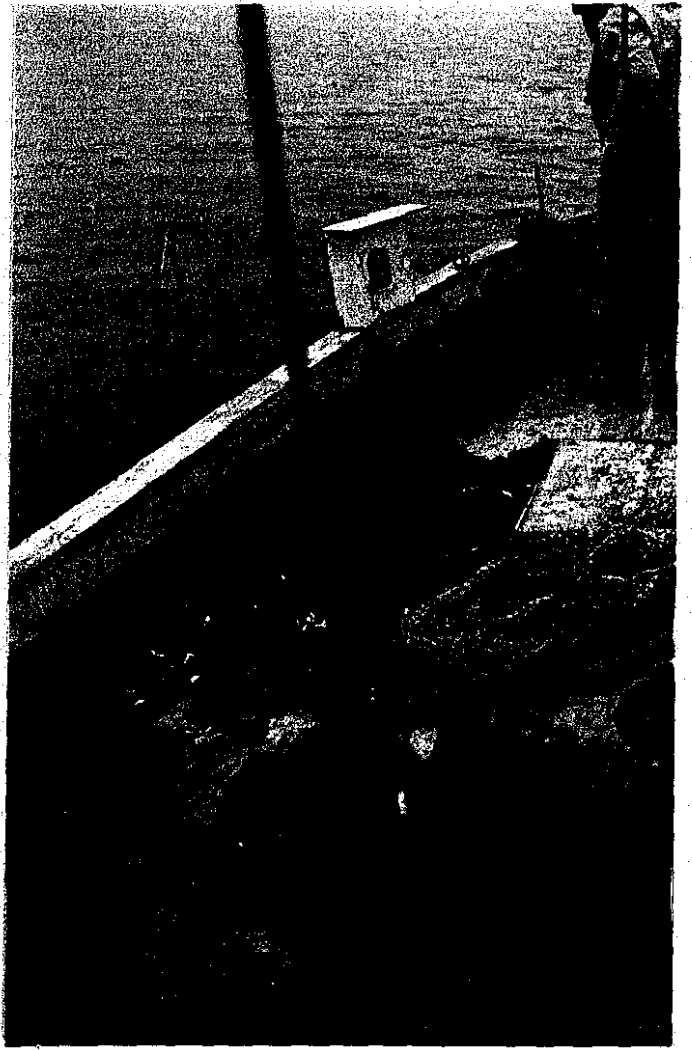
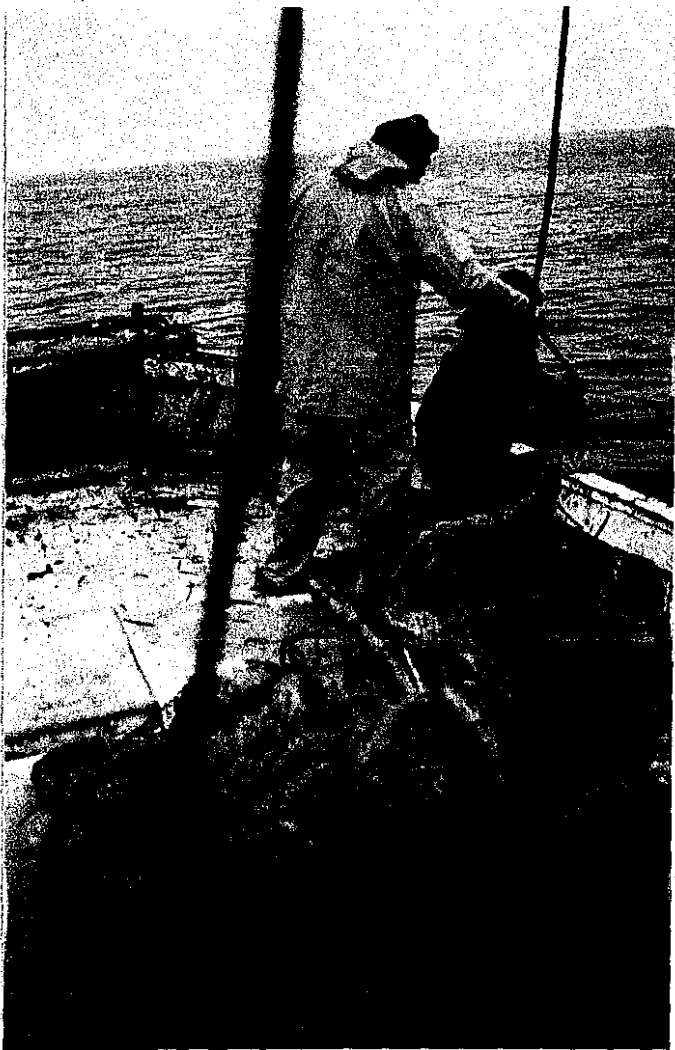


Schéma général de la pêche au gangui à poisson.

A. Bateau ; B. panneau ; C. filet (gangui).

1. Maille de long ; 2. liban ; 3. bannier.



Quelques moments clefs de la pêche au "gangui".  
La poche est remontée par le côté du bateau puis  
vidée sur le pont.

Ces quatre ganguis sont des ganguis à panneaux. On utilise aussi le gangui à ferrure, couramment désigné sous le nom de *drague*. Plus court que les quatre ganguis précédents il tient son nom de l'arceau métallique -le *fer*- qui assure l'écartement de ses bras.

La manoeuvre est la même pour tous les ganguis. On met le filet à l'eau par l'arrière en surveillant la vitesse du bateau et le déroulement des câbles, en commençant par la margue, puis les bras, puis, opération plus délicate, les panneaux. Enfin on laisse filer les mailles jusqu'à la longueur voulue pour la profondeur de pêche. Lorsque le filet est plein -ce qu'indique le rétrécissement des mailles croisées sur le rouleau à la poupe du bateau- on le remonte ("*on vire les mailles*") par l'arrière -jusqu'à ce que les panneaux soient fixés à bord- puis on l'embarque par le côté, en le hissant à l'aide d'une poulie placée sur le mât du bateau, pendant que celui-ci, moteur débrayé, court sur son erre. Une fois le filet hissé et suspendu à bord on dessère le lien (le *pin*) qui ferme la partie ultime de la poche (le *cul*) pour vider son contenu (la *saguétade*) à même le pont où il sera trié et mis en caquettes. Pendant que commence le travail de tri, le filet est descendu, refermé et remis à l'eau pour commencer une deuxième remorquée.

Avant l'apparition des panneaux (en 1930 environ aux Salins), le gangui utilisé était un gangui à perche ou *badafé* (de *badai*a : bailler, garder la bouche ouverte) dont les bras étaient tenus écartés par une barre de bois, formée de deux parties réunies au moment de la mise à l'eau par une *parelle*. Du *badafé* partaient deux cordes (les *frènes*) se rejoignant en un point où s'attachait une corde (la *maille* ou *aussière*) qui reliait le filet au bateau (1).

-----  
 (1) Cf. croquis p. 32 et suivantes.

C'est généralement de ce gangui-badaïe que l'on se souvient dans les ports de la côte où cette pêche a été interdite plus tôt qu'aux Salins puisqu'il s'agit du dernier modèle ayant été employé.

Aux Salins, à l'inverse, entre les années 1930 et 1980, quantités d'améliorations ont été apportées à la technique à partir de nouvelles matières (telles le filet, la corde de nylon) ou de procédés venus de l'extérieur (tels les panneaux) et adaptés progressivement par les pêcheurs eux-mêmes au genre de fonds et de pêche qu'ils pratiquent.

Aussi connaît-on dans le détail l'histoire locale de ce filet, les novateurs ayant les premiers adapté tel ou tel procédé, les inventeurs d'un nouveau montage facilitant la pêche, les dates qui jalonnent cette histoire, etc... On connaît aussi son "ancêtre", comme on l'appelle, le "boeuf" (1) qui n'a pourtant jamais existé aux Salins (2) comme on sait que cette pêche se pratique toujours à l'étranger et en Espagne notamment. Bref, le gangui apparaît, contrairement aux filets fixes, comme ancré dans une histoire, liée à celle des hommes de la localité et reliant ceux-ci, par l'intérêt qu'on accorde à tout ce qui touche aux arts trainants, à l'univers professionnel passé et présent.

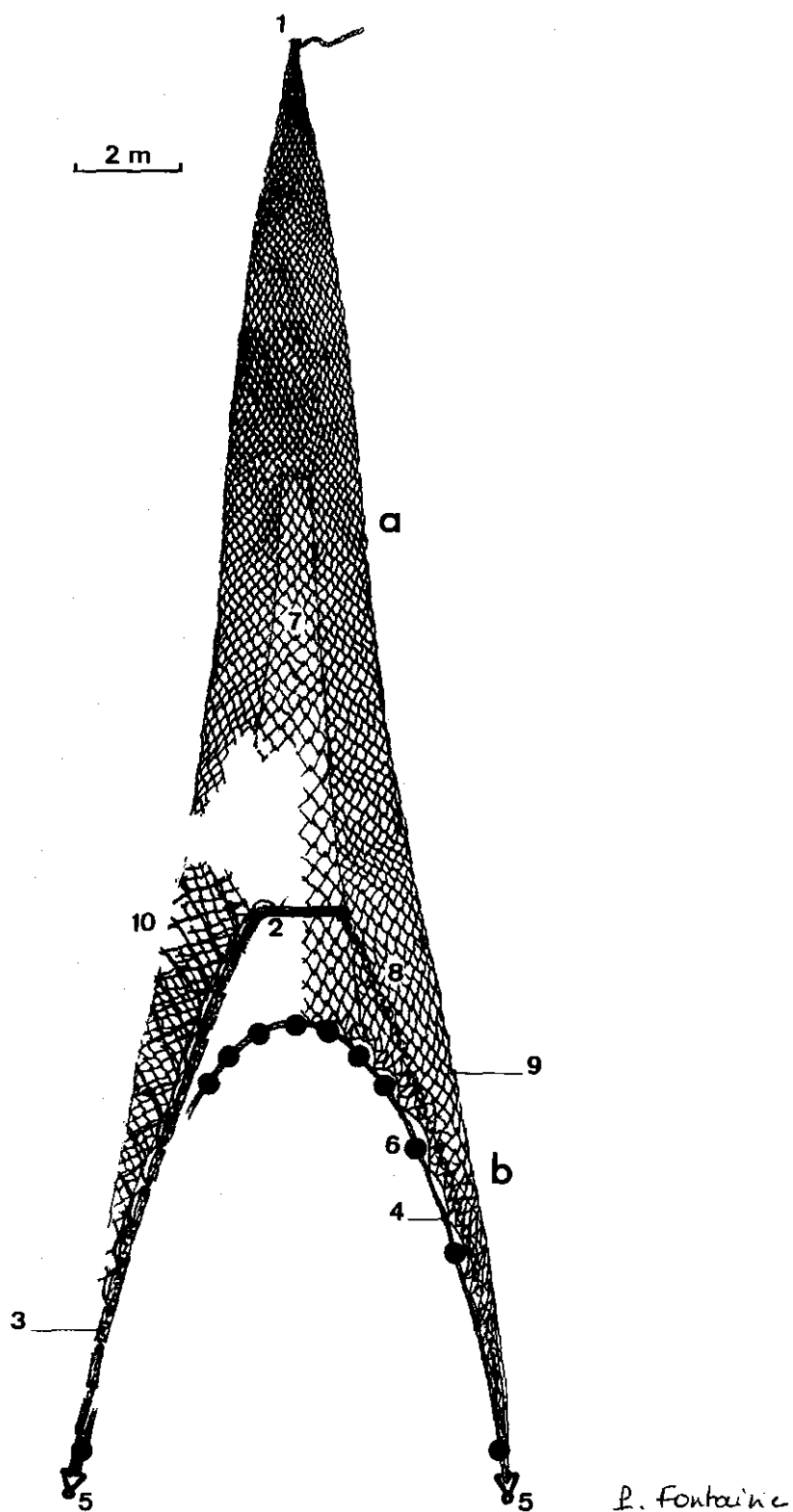
## 1.2. Les arts fixes

Le "petit métier" quant à lui se résume presque uniquement aux arts fixes, c'est-à-dire aux filets qui, tenus au fond au moyen de poids, ne changent pas de position une fois

-----

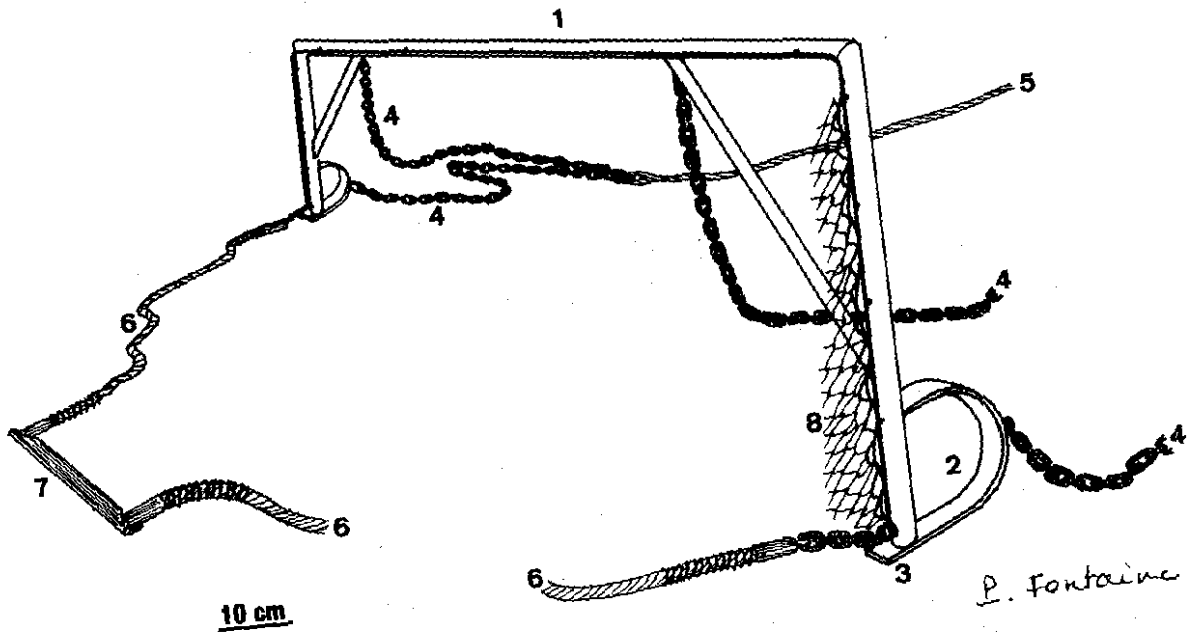
- (1) Le boeuf est un filet traînant consistant comme le gangui en une poche précédée de deux bras mais à la différence de celui-ci il est manoeuvré par deux bateaux que l'on appelle le couple-boeuf (cf. croquis page suivante). C'est sans doute à l'action de cet engin sur les fonds et à son remorquage par deux navires travaillant de front qu'il doit son nom.
- (2) En 1934 P. GOURRET (op. cité) note que la pêche aux boeufs n'est pas pratiquée à l'est de Marseille, le principal (ou seul ?) port d'attache de ces bateaux étant Martigues.





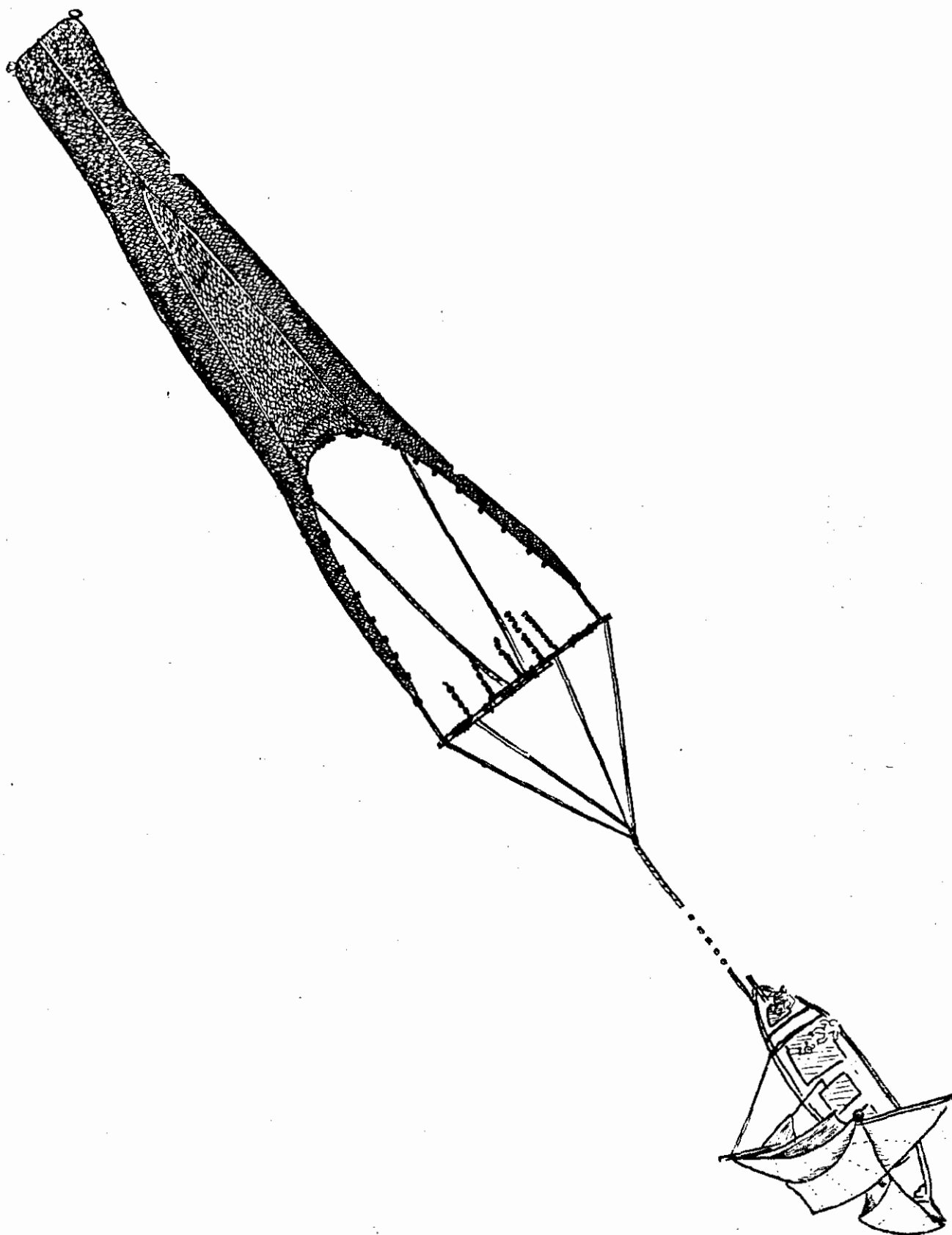
Gangui à poisson. a. Margue ; b. bras.

1. Pin ; 2. daï ; 3. chaîne protégée ; 4. brème de natte ;  
 5. clava ; 6. boule ; 7. pointe de dessus ; 8. sardon ;  
 9. flanc ; 10. tablier.

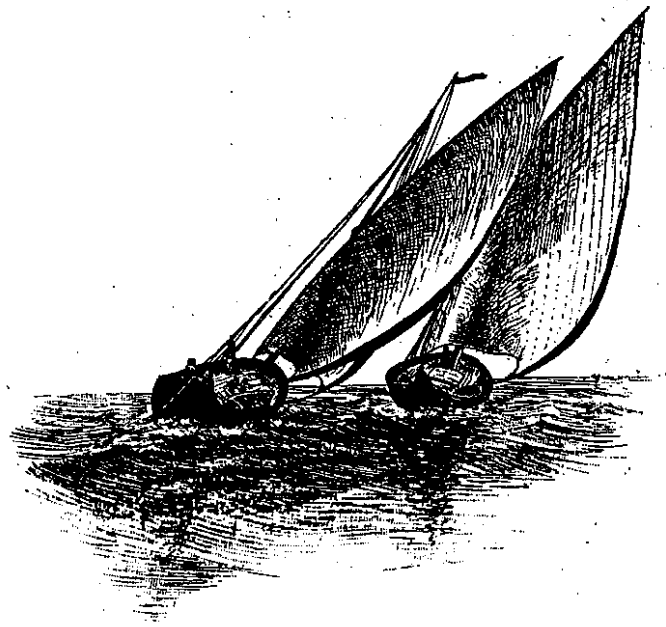
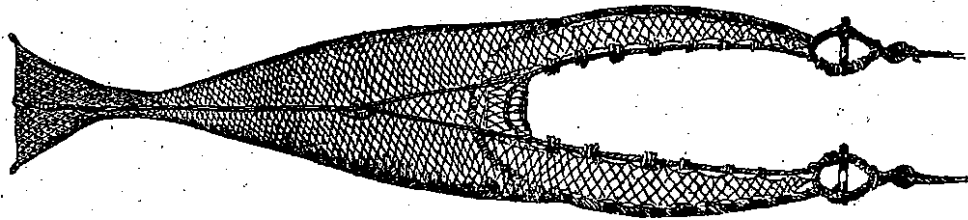


Petite drague.

1. Cadre métallique ; 2. sabot ; 3. talon ; 4. frénon ;  
5. frêne ; 6. corde de dos ; 7. daï ; 8. filet.



Le badaïe  
(Dessin H.P. BREMONDY)



Filet boeuf et couple-boeuf  
(extrait de GOURRET (P), 1934).

calés et, autrefois plus qu'aujourd'hui, à la pêche au palan-  
gre, à la fouène (le *fresquié*), à la ligne, aux nasses (*paniers*).  
On a également connu aux Salins, aux lendemains de la dernière  
guerre, une expérience de pêche collective au *lamparo* mais sa  
durée n'a pas excédé deux ans.

Cette branche d'activité n'a jamais eu, comme on l'a dit,  
une grande ampleur. Globalement le nombre de "petits métiers"  
a toujours oscillé entre cinq, six individus. C'est une pêche  
d'amateur (au sens propre) voire de passionnés, extrêmement  
exigente quant au temps que l'on doit y consacrer en montage,  
préparation, entretien des filets, requerrant des connais-  
sances très précises des lieux et des moments favorables. C'est  
un métier à part entière, comme le gangui, et généralement il  
est difficile de faire coexister l'un et l'autre :

*"Tout le monde ne peut pas posséder deux bateaux, avoir le  
temps de s'occuper de deux matériels, ça incombe beaucoup  
trop".*

C'est pourquoi aujourd'hui comme autrefois cette pêche est ici  
plutôt celle de retraités qui disposent de plus de temps et  
sont moins tenus par un souci de rentabilité que les pêcheurs  
en activité du fait que le quotidien est assuré par leur pen-  
sion. Néanmoins, on ne saurait minimiser l'importance de cette  
pêche qui a son rôle à jouer dans l'ensemble des activités  
halieutiques locales. D'une part parce qu'elle constitue encore  
l'activité principale de certains patrons, d'autre part parce  
que si elle ne représente pas une ressource d'appoint simulta-  
née des ganguis, elle en est une à l'échelle d'une carrière  
et, à l'époque où deux générations d'une même maison travail-  
laient à la mer, elle l'était aussi à l'échelle d'une famille :  
les activités de l'homme en retraite complétant celles de  
l'homme en activité. Enfin, s'il est possible de reprendre en  
fin de carrière ou d'adopter comme principal métier celui-ci  
c'est que, à un moment du trajet professionnel des pêcheurs,

une rencontre a pu se faire entre un patron (ou un père) ayant conservé la somme de savoirs touchant au petit métier et un pêcheur susceptible de les recevoir. Activité marginale quant au nombre, le "petit métier" ne l'est donc pas quant à ses fonctions de réserve, si l'on peut dire, réserve économique, réserve de savoirs transmissibles, possibles à réactualiser en temps utile. La stabilité et le renouvellement du groupe des "petits-métiers" sur plusieurs générations soulignent, semble-t-il, l'importance de cette fonction.

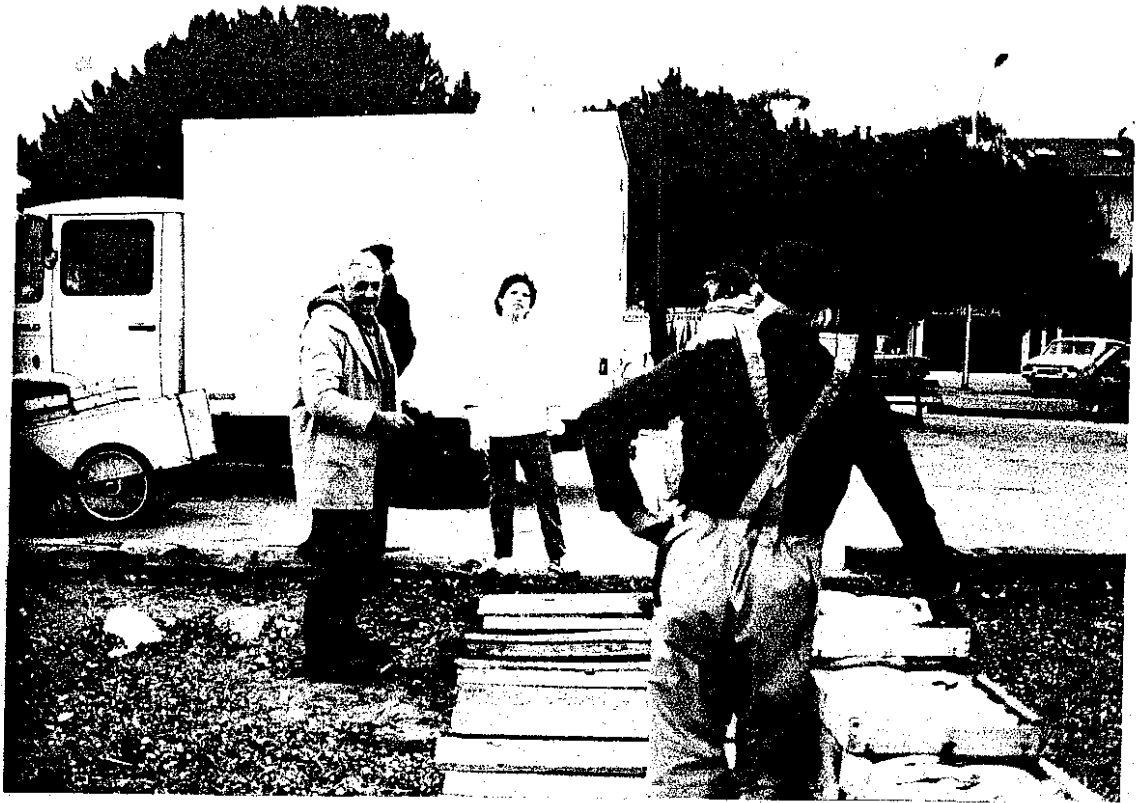


Un des aspects du "petit métier" : le démaillage  
des saupes au retour d'une bouléjade



Une fois démaillées, les saupes sont mises  
dans des caquettes empilées sur le pont





où la courtière viendra en prendre livraison  
pour les acheminer sur Toulon.

CHAPITRE II

## DES METIERS COMPLEMENTAIRES

### 2.1 Alternance des temps et des espaces

A la variété des techniques correspond une diversité des fonds de pêche exploités et des temps (journaliers, saisonniers, annuels) d'activité. Jusqu'à une période récente la pêche aux Salins s'est organisée en fonction d'une complémentarité entre les espaces, les temps de travail et les hommes pratiquant tel ou tel "métier".

Opposition et complémentarité entre arts fixes et arts traïnants, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, mais surtout, dans l'exercice même des arts traïnants, entre différents types de pratiques. La pêche au ganguï ne recouvre pas comme on pourrait le penser une activité uniforme, elle se subdivise au contraire en spécialités qui requièrent un matériel, des compétences, des espaces d'exploitation différents. On désigne également chaque branche d'activité par le terme de "métier".

On voit que dans le vocabulaire de la pêche le mot "métier" est polysémique. Il a d'une part son sens courant en français de profession et oppose les pêcheurs aux non-pêcheurs.

Il désigne ensuite une catégorie de pêche : arts fixes vs. arts traînants ou métier vs. petit-métier. A l'intérieur d'une même catégorie il désigne une spécialité : trémail vs. palangre ou drague vs. chalut. Dans chaque sous-catégorie ou coiffant l'ensemble, le mot "métier" indique aussi l'expérience acquise, l'habileté technique de chacun. Enfin, "métier" désigne tantôt l'activité, tantôt l'homme qui le pratique.

*"Le métier marchait bien parce qu'il y avait trois métiers, même quatre. Y avait celui qui faisait le chalut, celui qui faisait le gangui, celui qui faisait le violet et il y avait ceux qui étaient des retraités, il y en avait cinq ou six, qui faisaient le petit métier".*

En principe chaque patron possède une spécialité qu'il exerce tout au long de l'année. Mais lorsque les conditions météorologiques saisonnières sont défavorables ou lorsque son "métier" est interdit à une certaine époque il peut provisoirement l'abandonner pour exploiter une autre branche du "métier". Ainsi le pêcheur spécialisé dans le gangui peut, au moment où les fonds sont trop "sales" pour travailler convenablement, se consacrer pendant deux mois à la pêche au violet ou au chalut qui se pratique dans des fonds dont la végétation ne subit pas d'influence saisonnière. Inversement le pêcheur de violets dont l'activité est interdite de mai à fin août (1) abandonne celle-ci pour une autre -gangui, chalut ou drague- pendant ces trois mois. Cette alternance entre les métiers suivant le rythme long des saisons est essentiellement basée sur le cycle de la végétation marine. Elle peut également se pratiquer dans un laps de temps plus court -à l'échelle d'une saison par exemple- et est à ce moment-là fonction des variations météorologiques.

Ainsi un pêcheur de violets pourra, si le mauvais temps l'empêche de sortir un jour, "aller au gangui" ce jour là pour ne

-----  
 (1) Les violets ont été récemment interdits à la vente pendant les mois "sans R" au même titre que les coquillages et les crustacés.

pas "perdre" sa journée et reprendre son activité habituelle le lendemain si le temps est de nouveau favorable. De même, le "gangui" pourra dans un cas semblable, "sortir à la petite drague".

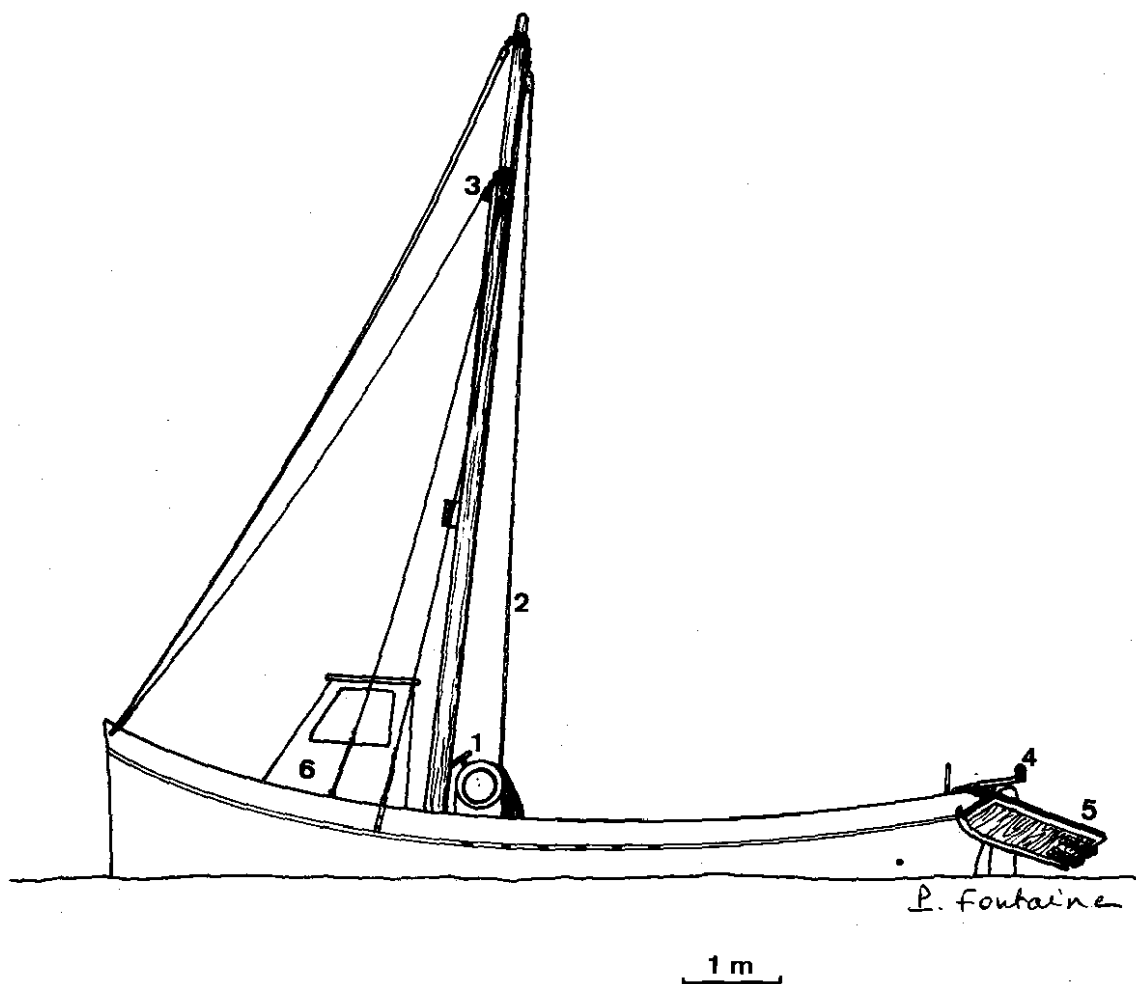
Ce principe d'alternance annuel dans l'exercice d'un "métier" se retrouve à un autre plan dans l'activité globale du port au cours d'une journée. La variété des types de pêche pratiqués simultanément par l'ensemble des patrons engendre un roulement d'horaires tel que les sorties en mer des bateaux ne se font jamais d'un seul mouvement.

*"Moi je partais le soir à trois heures et demie, quatre heures l'hiver, je rentrais à cinq heures le matin (...). Et il y avait des bateaux qui partaient à une heure du matin. Ceux-là alors ils faisaient la crevette, ils faisaient la bouillabaisse, ils faisaient la soupe. Après il y en avait d'autres alors, les violets, ils partaient à six heures et ils rentraient à une heure de l'après-midi. Toute la journée, il y avait des roulements, tout le temps, tout le temps."*

Actuellement les horaires ne sont plus rigoureusement les mêmes mais les croisements d'horaires demeurent : les ganguis à violets quittent le port vers cinq heures pour rentrer en fin de matinée, la plupart des ganguis à poissons sortent vers une heure pour débarquer au milieu de la matinée, certains peuvent partir vers six heures pour rentrer à quatorze. La petite drague sort vers une heure pour être au port entre huit et neuf heures, le chalut entre cinq heures du soir et cinq heures du matin. Ce schéma n'est pas absolument fixe car les heures de départ et de retour au port sont fonction de facteurs tels que la durée de la pêche (variable selon son succès), la luminosité, le froid (variables selon les saisons), ou encore, dans certaines limites, les convenances personnelles des pêcheurs. Seule la distance où se trouvent les fonds de pêche, déterminant la durée du trajet, est constante pour un même métier.



Type de bateau-gangui (à gauche).



Bateau équipé pour la pêche au gangui.

1. Treuil ; 2. caliorne ; 3. palan ; 4. rouleau horizontal ;  
5. panneau ; 6. cabine de pilotage.

Cette alternance dans les rythmes de travail, cette complémentarité entre les métiers existent avant tout parce qu'ils s'exercent dans des parages de pêche différents. Le gangui se pratique sur des fonds allant jusqu'à 35 mètres. Au-delà il laisse la place au chalut <sup>de grande</sup> et au gangui à violets qui travaillent, en des endroits différents, sur des fonds de 35 à 50 - 60 mètres. La petite drague peut être utilisée sur le même type de fonds que le gangui mais son champ et son temps d'action sont plus grands car, contrairement à lui, sa pratique n'est pas réglementée. L'exploitation des espaces de pêche est, en effet, fonction de deux principaux facteurs : un facteur naturel -les fonds et les moments propices à telle ou telle capture- et un facteur légal restreignant les possibilités de capture à certains espaces et à certaines périodes. Or, tout comme les fonds de pêche diffèrent d'un "métier" à un autre, les règlements (hormis l'arrêté fixant la pratique des arts traînants au-delà des fonds de 12 m) ne sont pas identiques pour tous les métiers. Ainsi un jeu sur le temps et l'espace est possible entre les différents métiers pour compenser et les aléas naturels et les contraintes légales afin de s'assurer d'un maximum de continuité dans une année de pêche.

## 2.2. Des espaces de pêche différenciés

De la côte vers le large les pêcheurs distinguent plusieurs zones en fonction des types de fonds, des espèces à capturer et des formes de pêche correspondantes.

Succédant aux "trottoirs littoraux", formant une bande étroite de quelques mètres de sable et fin gravier (la *plage*), commence l'*herbier*.





C'est une vaste prairie sous-marine couverte de posidonies (*posidonia océanica*) auxquelles les pêcheurs donnent le nom générique d'*algue* (aougo). Cette prairie pourtant n'est pas uniforme et les pêcheurs y reconnaissent plusieurs zones : une zone proche du littoral où l'Algue est discontinue, percée de trous de sable (les *vaires*) correspondant à des faibles profondeurs (entre 2 - 3 m et 11 - 12 m) et une zone entre 12 et 35 m où le fond d'algues est uni et dense. Les pêcheurs donnent à la partie du fond où alternent sable et algue le nom de *blanc et noir* qui correspond à la vision qu'on peut en avoir depuis la surface de l'eau. A la jonction de ces deux zones, et parfois dans l'une d'elle, ils distinguent encore les *mates* (mato = algue) (1) hauts fonds assez plats à proximité du bord formés d'un agglomérat "*de sable, de vase et de plantes aquatiques*" où pousse le *migon* (*zostera noltii*) (2), défini comme une "*petite algue très fine différente de la posidonie*". Dans la partie plus profonde de l'herbier ils distinguent un autre type de hauts fonds, les *bardans*, plus développés, marquant des trous plus importants que les *mates* et recouverts de posidonies. *Mates* et *bardans* sont connus parce qu'ils constituent des "*niches, des abris, une chaîne d'entretien du poisson*".

Un peu en deçà de 35 mètres de profondeur, l'herbier s'éclaircit pour faire place à des fonds d'une autre nature formés de débris de coquilles, de graviers agglutinés, de fonds coralligènes et de sables. Cette zone qui s'étend jusqu'à des profondeurs oscillant entre 60 et 65 mètres, les pêcheurs l'appellent la *bronde* (broundo). Ce mot, intraduisible en français et propre au vocabulaire des pêcheurs de toute cette côte,

-----

(1) En provençal, mato signifie à la fois touffe, motte de gazon et algue. La conjonction de ces trois sens correspond mieux à ce que représente une *mate*.

(2) Plante phanérogame marine, comme la posidonie, qui vit dans les niveaux superficiels (incertain).

marque une limite à la fois dans le paysage sous-marin et dans les pratiques de pêche.

*"La bronde c'est une question de luminosité, un changement de végétation en fonction de la profondeur. Là, l'algue ne peut plus pousser, le gangui n'y va plus".*

La flore est différente, les pêcheurs y reconnaissent plusieurs espèces végétales : les *paumes* (*Codium bursa*) (1), les *raisins* (*Sargassum Hornschuchi* (?)), les *violettes* (*Peyssoneliera rosamarina* (?)) (2) et en particulier le *tabac* (*Vidalia Volubilis* (?)) (3) qui forme la plus grande partie de la végétation de ces profondeurs. C'est la zone où se pratiquent le gangui à violets et le chalut -dit pour cette raison "de bronde" par opposition à celui agissant en grands fonds.

L'espace transitoire entre l'herbier et la bronde, qui se situe environ entre 29 et 33 mètres, est appelé le *bord de bronde*. C'est l'espace de pêche du *gangui flanelle*.

*Dehors de bronde* ou *fouare bronde* marque, vers le large, la limite extérieure de la bronde. C'est le *dehors* que les pêcheurs des Salins n'exploitent pas mais qu'ils connaissent néanmoins comme étant composé de fonds sableux, de fonds pourris (vase), de gros rochers et dont ils connaissent quelques éléments végétaux (*gros tabac, châtaignes, ...*).

Au delà encore ce sont les *grands fonds*, les *fosses*, les *abîmes*, on dépasse alors les limites du plateau continental et de l'espace marin connu et approprié.

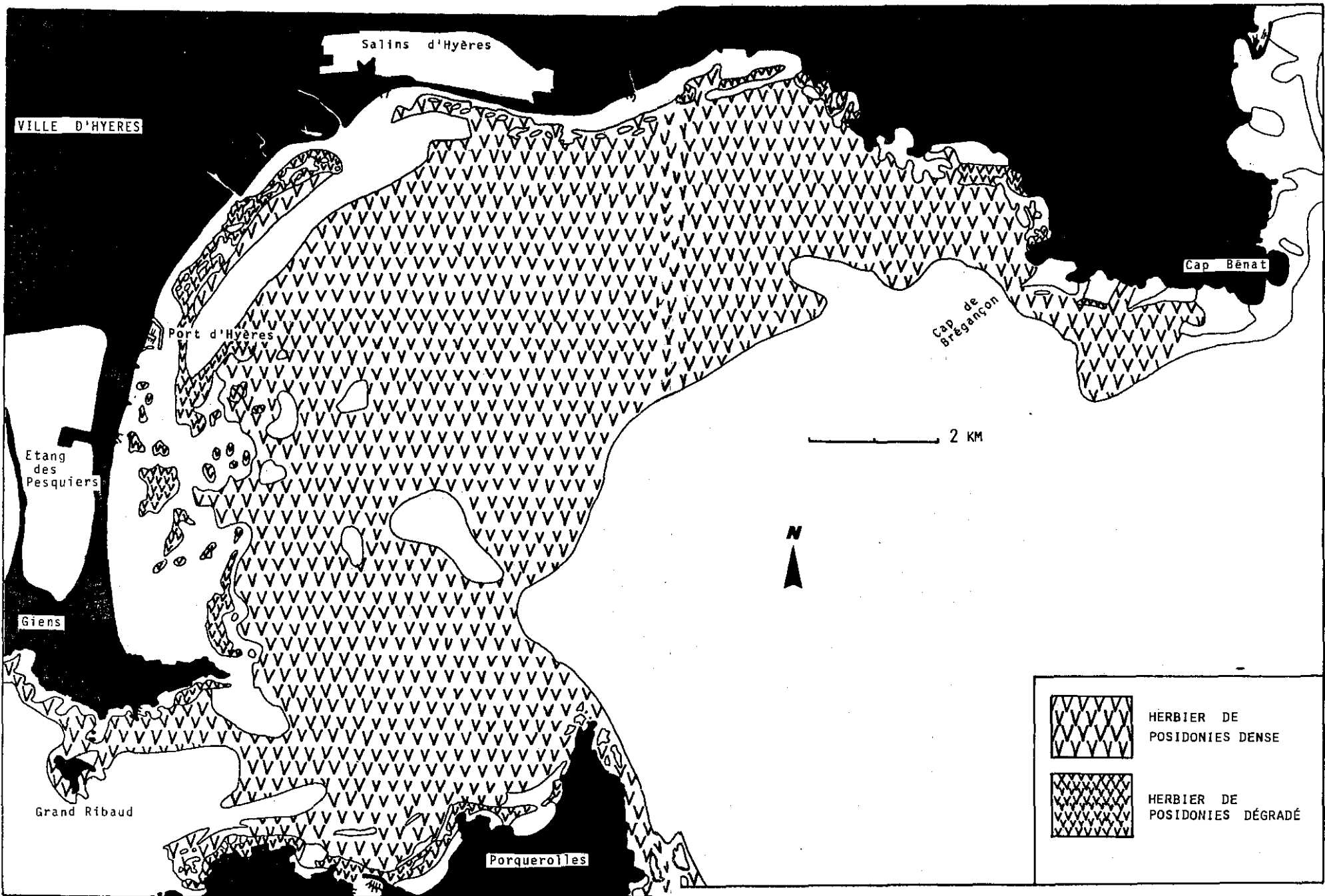
- 
- (1) Algue chlorophycée que les pêcheurs appellent parfois aussi "*casquette* aux Salins et "*bérêt basque*" ailleurs.
  - (2) Algue rhodophycée de couleur carmin qui vit libre sur le fond de sable et dont la forme évoque celle d'une feuille de violette.
  - (3) Algue rhodophycée (incertain).

Parmi ces espaces, les espaces utiles à la pêche sont finement différenciés et identifiés par leur végétation, la nature de leurs fonds, l'action des courants et des variations climatiques. Sur ces fonds, les espèces animales qui les fréquentent, les nuances morphologiques et chromatiques de ces mêmes espèces selon l'environnement sous-marin où on les trouve. Ces éléments de connaissance sont en même temps éléments de perception et signes intervenant sur la détermination des périodes, des moments et des lieux favorables à la pêche. Ainsi le cycle de végétation de l'algue formant l'herbier, en étroite corrélation avec le cycle saisonnier du gangui et de la petite drague, est attentivement suivi et connu de longue date:

*"La posidonie est une plante comme toutes les autres plantes. Elle est marine de nature, elle est aquatique et elle est néanmoins caduque. Elle a son temps de naissance, elle a son éclosion, elle a sa vie, elle a son mûrissement dû au soleil et ensuite sa chute. Une algue de posidonie -une feuille de posidonie- ne vit qu'un an. Chaque année elle vit et chaque année elle meurt. Elle se reproduit elle-même. Et lorsque l'algue -disons aux abords de août-septembre et juillet, je crois que c'est le point culminant où la posidonie (nous nous appelons ça l'algue hein !) atteint sa grandeur maximum, c'est là qu'elle est la plus haute et la plus dure. Elle est dure. Et en août, les pointes commencent déjà à changer. Oui oui, c'est comme les feuilles d'un arbre, on les voit devenir marron, elles changent de grises, marron jusqu'au mois de novembre où l'ensemble de la plante devient noir. Noir. Alors d'elle-même, elle commence à se casser, elle s'est cuite. Et il faut un gros mauvais temps pour tout nettoyer, nettoyer à la racine et il y a la pousse qui revient. C'est une olive qui est à même le fond et elle s'éclôt. Aux abords de fin décembre on arrive déjà à distinguer de nouveaux plans".*

A leur mort, en effet, les feuilles ne tombent pas entièrement : seul le limbe se détache, tandis que la base des feuilles équivalant à un pétiole demeure attachée au rhizome d'où partira la nouvelle pousse (1). Ce cycle saisonnier de la végétation marine est "depuis toujours" associé pour les pêcheurs aux métamorphoses annuelles de la végétation terrestre:

-----  
 (1) Cf. BOUDOURESQUE (C.F.) et MEINESZ (A.), 1982, p. 3.



L'Herbier de Posidonie de La Rade d'Hyères

(D'après BLANC (1975) et GIRAUD (1980)

(extrait de BOUDOURESQUE (C.F.) et MEINESZ (A), 1982)

*"Nous, ce que nous savons de par nos anciens et par les remarques que nous avons fait nous-mêmes au fil des années, c'est que chaque année, c'est rituel, ce phénomène se produit. Et c'est l'aide d'un gros temps qui pour nous est le plus favorable, c'est quand il arrive la mi-décembre ou la Noël. Les anciens qui ont toujours fait ce métier disaient que les fonds ne seraient pas propres tant qu'on distinguerait des feuilles sur les platanes. Quand le platane n'a plus de feuilles, le fond de la mer est propre et la pousse revient, l'autre a été nettoyée".*

C'est alors le meilleur moment pour les métiers s'exerçant sur l'herbier car les filets peuvent travailler librement sur les fonds sans être entravés par l'algue morte qui les remplit inutilement, forçant à des hâlagés plus fréquents, encombrant le pont des bateaux et surtout gênant la capture.

*"Parce que lorsque le filet se remplit d'algues, ça le gonfle abusivement et il se produit un phénomène c'est que ça fait un renvoi d'eau (...) et ce refoulement d'eau empêche le poisson de rentrer et celui qui est déjà rentré, ressort".*

C'est au moment de la chute des algues, lorsque le travail de remorquage devient quasiment impossible qu'en général, on abandonnait le gangui pour travailler sur les fonds dépourvus d'algues, c'est-à-dire dans la bronde ou en bord de bronde où l'algue est plus clairsemée. Ce faisant-et aujourd'hui surtout où on a moins recours à un métier complémentaire- on guette le temps, attendant qu'une grosse *labéchade* d'automne nettoie les platanes et l'herbier. En effet,

*"Les vents favorables pour le gangui ce sont les vents qui décapent les fonds. Ce sont les vents d'est, plutôt sud-sud-est, autrement dit le Labé, le Libeccio".*

Après le passage d'un fort Labé, un nouveau cycle de pêche commence (soit au début de l'hiver) pour s'achever, dans des conditions plus difficiles, au début de l'automne. Cependant, sur l'herbier même, les conditions ne sont pas identiques partout au cours de cette période, autorisant l'exploitation de certains espaces quand d'autres ne le sont pas encore ou plus.

*"Ca va de soi que plus le fond est court, plus il bénéficie de l'action du soleil et plus vite la plante se développe. La plante du bord, tout à fait du bord, sera plus importante dès les premiers jours de janvier alors que celle qui se situe à quinze mètres n'aura pas la même importance à la même époque".*

Cette sorte d'exploitation étagée des espaces halieutiques est du même ordre que celle que l'on retrouve quand on "saute" de l'herbier à la bronde pour passer du gangui au chalut et à la pêche aux violets. Elle repose sur le dégagement (saisonnier ou permanent) des fonds, facilitant la pêche et permettant un mouvement progressif du bord vers le large au cours d'un cycle annuel.

Les fonds de bronde sont moins dépendants des facteurs d'ensoleillement que de la température des eaux, des vents et des courants. Leur connaissance est surtout liée, pour les pêcheurs qui font ce métier, à la capture du violet (*microcosmus sabatieri*) et à une sensibilité particulière à ses conditions de vie. Contrairement au gangui qui prend une grande variété de poissons, le pêcheur de violets concentre à longueur d'années son attention sur cette espèce unique dont il dépend. D'où une vigilance à ce qui peut troubler ou favoriser sa récolte, sa croissance, son goût. Ainsi,

*"Le violet pour qu'il puisse bien manger, il faut pas qu'il bouge beaucoup. C'est pour ça qu'on peut pas le garder en vivier, parce que quand il y a de l'andaillon (1), il le fait bouger, et le violet, il mange plus et il maigrit et ça va plus. Faut pas qu'il bouge".*

Du point de vue de l'attention qu'on lui porte, de la connaissance qu'on en a, le violet est à la bronde, ce que l'algue est à l'herbier. On dit parfois de lui que c'est une plante. "Il est enraciné. Il est planté comme une pomme de terre". Il se "nourrit", il "respire", il "rejette ses déchets" et quand les conditions du milieu ne lui sont pas favorables, il "souffre".

(1) L'*andaillon*, du mot provençal *andaïoun* (fluctuation) est la manifestation en surface de la houle de fond.

*"C'est pas nous qui faisons souffrir les violets, c'est le mauvais temps (1). Pourquoi ? Pourquoi justement il faut qu'il respire, il faut qu'il mange et tout. S'il est recouvert, s'il est recouvert par le fond, qu'il vient une couche de saleté sur le fond, ben il est mort. Il meurt d'étouffement parce qu'il est pas assez aéré"(2).*

Cette couche de "saleté" se dépose en été au moment où les eaux se réchauffent, les pêcheurs l'appellent le *lipu* (algue phéophycée).

*"Le lipu c'est dégueulasse, c'est visqueux, on appelle ça le coucourda. C'est des milliers, des milliers de fils jaunes qui se déposent sur le fond".*

L'abondance de *lipu* en été gêne la pratique de la pêche et l'on attend dans ce cas aussi les gros mauvais temps d'automne amenés par le Labé pour en débarrasser les fonds. Comme pour le gangui se pratiquant sur l'herbier, tout ce qui charge le filet inutilement entrave la bonne marche du travail mais dans ce type de fonds où les engins de pêche doivent

-----

- (1) Ce "mauvais" temps correspond en fait à une absence de mauvais temps, voir plus loin.
- (2) Le violet est une Ascidie solitaire de la famille des Tuniciers. Son nom latin, *microcosmus*, qui signifie "petit monde" fait allusion à la multitude d'organismes, algues ou invertébrés qui colonisent la surface de son épaisse carapace, ou "tunique". A l'intérieur de cette tunique on trouve une chair jaune vif qui communique avec l'extérieur par deux siphons. Ces siphons servent l'un à aspirer, l'autre à rejeter l'eau qui est filtrée par une volumineuse branchie ; l'animal se nourrit des particules retenues par la branchie. La masse jaune comprend, outre cette branchie, divers organes dont un coeur, des testicules et des ovaires, un tube digestif et un système nerveux très rudimentaire. Malgré la présence de ces organes on a l'impression que cette outre informe est un organisme très primitif. C'est une erreur : de tous les invertébrés marins, les Ascidies sont parmi les plus différenciés. Leur véritable nature est révélée par leur larve qui ressemble à un petit têtard de grenouille et son organisation en est très proche, en particulier avec une queue qui contient une ébauche de colonne vertébrale. Cette larve nage librement quelques jours mais au lieu d'acquérir des pattes, elle se fixe et se transforme en cet animal simplifié. (D'après Jean VACELET, *Océans*, Janv. 1984).

prélever des produits "enracinés" dans le sol, c'est l'état du fond lui-même qui est déterminant. Pour bien pêcher il doit être résistant afin que le filet ne s'enfonce pas mais courre sur la surface en ôtant le plus sélectivement possible les violets. Le lipu non seulement encombre la remorquée, "étouffe" les violets mais encore gêne le durcissement des fonds en y créant une sorte de couverture isolante. Ce durcissement est lié à la température extérieure et la meilleure période pour récolter le violet correspond donc aux temps les plus froids de l'hiver.

*"Les fonds de violets sont mous. Le sable est mou. Quand il fait froid ils durcissent, sinon ils restent mous. Quand on envoie un filet dans quelque chose de mou on fait moins de chemin (1) et à ce moment là on prend moins de violets. Parce qu'on prend la saleté, le filet rentre trop dans la saleté. Alors c'est pour ça qu'il se prend le plus de violets à partir de février parce que en général ici le plus qu'il fait froid, c'est au mois de février-mars et ce qui fait durcir le fond c'est le froid. Y a rien d'autre".*

Cette attention à la consistance du fond et à sa "propreté" est importante tout au long de l'année mais c'est elle aussi qui détermine, à l'entrée de la saison, le choix d'une zone de pêche privilégiée. Les fonds propices aux violets ne sont pas exploités intégralement tous les ans car "les bons coins changent d'une année sur l'autre" en fonction du temps qui a précédé l'ouverture de la saison. Aussi, après les trois mois de fermeture de la pêche, les premiers ganguis à violets vont faire des tentatives répétées en plusieurs endroits de la zone de pêche exploitable afin de repérer un "coin" favorable. Une fois choisis, ces parages ont de grandes chances d'être exploités par l'ensemble des pêcheurs de violets tout le reste de la saison. L'année suivante, on procèdera à la même recherche mais comme les fonds propices ne seront pas forcément les mêmes, le secteur "travaillé" précédemment reste en "jachère"

-----  
 (1) Faire du chemin : remorquer le filet sur une longue distance avant de devoir le remonter.





Pêche aux violets.

Le patron surveille la remorquée.

La "saquétade" est déversée sur le pont.



Le filet est renvoyé à l'eau et on veille  
au déroulement régulier des câbles.



avant d'être placés dans les bourriches  
où ils seront vendus.

durant au moins un an, parfois plus. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un plan d'exploitation des fonds proprement dicté par un souci de préservation de l'espèce les pêcheurs soulignent l'intérêt d'une telle pratique qui "laisse reposer" certains fonds pendant qu'on en "travaille" d'autres.

*"Ça semble incroyable que dans cette rade depuis qu'on fait la pêche (ça fait au moins une centaine d'années) et un métier comme ça, on n'ait pas tout enlevé. Si on n'a pas tout enlevé c'est parce que c'est protégé, que le violet est enraciné comme il faut, qu'on enlève une toute petite partie à chaque fois et qu'on exploite une toute petite partie toutes les années. Voilà pourquoi".*

Outre leur composition, leur consistance et leur propreté les fonds à violets sont reconnus pour leur spécificité en raison de l'influence qu'on lui prête sur l'aspect, le goût incomparable des violets locaux.

*"N'importe qui vous le dira : le violet des Salins c'est le violet des Salins. C'est la composante du fond, ici, des Salins qui est jamais la même qu'à aucun autre endroit".*

Cette composante unique on l'attribue à l'action des courants déposant dans la rade une sorte de "limon" dont la nature est bénéfique aux violets du cru.

*"Cette rade, elle est fermée par les îles et tout dépend des courants. Les courants ça emporte tout ce qu'il y a de bon dans l'eau (ou de mauvais hein !). Ils l'emportent et ça se dépose étant donné que c'est presque fermé. Et comme ici il y a toujours les courants de l'est, les courants de l'est portent tout dans la rade des Salins. Il se produit un dépôt (...) Alors en balançant tout ça, toutes ces choses qui viennent, à ce moment là il vient dans la rade des composantes qui sont là et qui ne sont à aucun endroit d'autre".*

Ces fonds exceptionnels donnent un produit sans égal

*"Sur un étalage on les reconnaît tout de suite. Ya pas que nous, c'est que tout le monde les reconnaît ! (...) Aucun violet, sauf peut être dans la rade du Lavandou et encore, n'a la même forme que le nôtre".*

Comme tout objet au statut particulier, ce violet, qu'on appelle couramment dans le commerce violet de roche -pour l'op-

"Ça diffère avec le fond : le saran que vous prenez à sept huit mètres est rouge-noir foncé, très foncé alors que celui de quarante mètres il commence à être orange déjà et plus vous enfoncez, plus la couleur s'éclaircit, l'orange devient jaune, jaune-citron, jaune tout à fait clair".

De même pour le rouget (*Mullus surmuletus*) qui au bord est plus petit et plus foncé que sur les fonds de bronde. Là, c'est un rouget blanc, à tête plate (*Mullus barbatus*) que les pêcheurs qui le qualifient par les fonds de sable où il vit appellent le *fangoïe* (de *fango* = fange).

Le *chapon* de fond (*Scorpena scrofa*) est "plus gros qu'à terre" mais c'est le *rouquié*, le *roucàou* (*Symphodus tinca*, de la famille des Labres) dont l'aspect varie le plus. On en identifie de plusieurs formes et coloris différents selon les lieux où on les pêche : "Sur la bronde, ils sont très colorés, très jolis, en particulier au mois de mai". On les baptise dans ce cas "évêques" (mâle du *Labrus bimaculatus* (?)) en raison des tâches violettes dont ils se couvrent. Au bord "la femelle est gris-vert mais le mâle est tout habillé : il a du jaune, du rouge, du bleu, du vert". Au moment des amours les mâles prenant des couleurs chatoyantes sont dits "habillés". Cet habit coloré leur confère une individualité nouvelle et dans une même espèce on distingue le mâle de la femelle par des noms différents : le *jaret* (*Spicara smaris*) est le "mâle habillé", du *gavaron*, le *loti* (*Spicara maena* (?)), le "mâle habillé" de la *gerle*.

Tout comme le dénuement des platanes est signe que les fonds sont propres, inaugurant un nouveau cycle où la pêche redevient aisément praticable, la métamorphose des poissons annonce une nouvelle époque, la saison chaude, celle du frai.

"Vous les décelez déjà au début, quand ils commencent à se teinter. On dit : "Ah, ça se prépare" et puis après vous prenez le *gavaron* qui est plein d'oeufs, la femelle. Quand il y a la femelle pleine d'oeufs c'est que le *jaret* est à côté, il est pas loin".

poser peut-être au violet d'algues plus gros, au goût d'iode plus prononcé- porte un nom propre qui le singularise : c'est le *Chante-Mélanie*.

*"Le Chante-Mélanie c'est le violet local, le petit violet à taches noires. C'est la plus belle race de violet, d'une couleur très très jolie. D'ailleurs, c'est le meilleur".*

Tandis que les autres violets, dits d'algues ou de sable (1), moins prisés, moins familiaux aussi, restent anonymes :

*"C'est le violet, le violet tout court".*

Cette attention au produit pêché et à son environnement est très développée pour le violet mais ne lui est pas propre. L'oursin d'algue, par exemple, est réputé "meilleur" que l'oursin de roche (2) à cause de sa nourriture exceptionnelle.

*"L'oursin en mangeant l'algue verte, il mange la chose la plus saine qu'il peut y avoir (...) alors à ce moment là il a un goût... c'est formidable !".*

Le goût en rapport avec la nature du fond conduit à établir des zones d'élection.

*"Pour avoir de bons oursins c'est une question de profondeur. Il faut pas aller en dessous de deux mètres de fonds parce que l'oursin devient d'une moins bonne qualité".*

Il appelle aussi à distinguer des "grands crus"

*"Voilà pourquoi ici, à un endroit qu'on appelle La Butte il y a les meilleurs oursins de toute la Méditerranée".*

Généralement on associe les propriétés du fond aux caractéristiques de l'espèce soit que, comme on l'a vu, la nourriture que l'animal y trouve influe sur son aspect, sur son goût, soit que l'habitat modifie la taille, la couleur du poisson. Ainsi distingue-t-on par sa couleur le *saran* (*saranus cabrilla*) pêché sur la bronde de celui pêché au bord.

-----  
 (1) Aux Salins on ne pêche que le violet de bronde mais il arrive que quelques violets d'algue que l'on trouve sur l'herbier soient parfois remontés par les ganguis. Le violet du large, en revanche, qui se trouve sur des fonds de sable à une profondeur de 100 - 120 m n'est pas du tout pêché.

(2) Ils ne forment qu'une seule espèce : *paracentrotus lividus*.

Si le frai marque le début d'une période, il délimite aussi des territoires marins. Lorsque les eaux se réchauffent à la fin de l'hiver, certains poissons sédentaires se concentrent en des lieux précis, toujours les mêmes, pour frayer. C'est ce que les pêcheurs appellent le *mouton*, mot qui désigne à la fois ces rassemblements et les endroits où ils se font. Ces parages sont poissonneux car ils attirent d'autres espèces gourmandes du frai laissé aux courants et bien entendu ils sont tout aussi rigoureusement interdits pendant cette période. Ils sont cependant inlassablement convoités et la "question du mouton" est un des thèmes récurrents des archives prud'homales et des délibérations contemporaines des communautés de pêcheurs qui ont toujours eu le souci de constituer en zones intouchables ces espaces de reproduction. Ces "points chauds" du territoire marin sont donc connus depuis toujours, repérés par des alignements et précisément identifiés (le mouton de Bagaud, le mouton du Saragner, le mouton du Langoustier, etc.).

Une autre façon de classer les types de fonds fait appel à la résistance qu'ils offrent. On distingue ainsi les fonds "durs" des fonds "mous".

Les fonds durs ce sont d'abord les roches, mais ce sont aussi des fonds composés de graviers, de sable, de madrépores et de ce que les pêcheurs appellent le *tuvé* c'est-à-dire "une sorte de ciment ressemblant à des vestiges volcaniques" (1). L'herbier est également un fond dur car "l'enchevêtrement des racines des algues lui donne une solidité". En effet, les posidonies sont constituées par des tiges rampantes ou dressées que l'on nomme rhizome. Les lacis de rhizomes, la masse dense des feuilles retiennent les particules de sable dérivant dans le courant, et les débris d'organismes ayant vécu dans l'herbier. Ce lacis colmaté par du sédiment constitue un ensemble compact très dense et résistant (2).

-----  
 (1) Il pourrait s'agir des fonds de Maërl, accumulation de petites algues calcifiées vermiculaires = *phimatolithon calcarum* et *Mesophyllum coralloides*.

(2) Cf. BOUDOURESQUE (C.F.) et MEINESZ (A.), 1982, p. 13.

Ce que l'on considère comme des fonds "mous" ce sont des fonds composés "de vase, d'algues pourries et de sable qui a tendance à pourrir, à noircir". Ces fonds retiennent peu de "bons" poissons (merlans, galinettes, rougets blancs (*fangoïe*), ...), au contraire des fonds durs qui abritent des poissons "de marque" (rougets de roche, pageots, chapons, langoustes, ...).

Cette classification binaire des fonds (dur/mou) recouvre aussi une classification des qualités de la pêche (bon pour/médiocre pour) et de la valeur des poissons (de marque/ordinaires). La reconnaissance des fonds en ces termes ne s'appuie plus sur les techniques ni sur l'intégralité de leurs caractéristiques mais sur leur capacité de pêche quels qu'en soient les moyens et où qu'elle s'exerce. On peut en effet pêcher sur un fond dur au palangre dans diverses profondeurs, au gangui dans différents endroits, aux arts fixes en plusieurs points du territoire mais toujours tels type de poissons que l'on sait trouver sur tels fonds (1).

---

(1) Je remercie Jean-Georges HARMELIN, chercheur de la Station Marine d'Endoume, pour son aide dans l'identification des différents organismes marins dont il est question dans ce paragraphe.



CHAPITRE III

## DES PECHEURS POLYVALENTS

Généralement, au cours de leur apprentissage, les jeunes pêcheurs sont confrontés à plusieurs types de pratiques et même si par la suite ils se consacrent particulièrement à l'une d'elle, ce choix n'est pas toujours exclusif. Rares sont ceux, en effet, dont la carrière n'a pas été entrecoupée par des passages d'un "métier" à un autre. Cette plasticité professionnelle s'appuie en grande partie sur la forme et la durée que nécessite ce genre d'apprentissage.

### 3.1. Etre né pêcheur.

Le trajet professionnel d'un pêcheur commence très tôt. La plupart d'entre eux ont fait leurs débuts en mer entre douze et quinze ans, certains même vers neuf ou dix ans à

l'occasion des vacances scolaires ou en embarquant clandestinement sur le bateau de l'oncle ou du père pendant la période de classe.

L'école et la mer sont, en effet, dans l'univers des jeunes fils de pêcheurs, en constante compétition et la scolarité est apparue a beaucoup, pendant l'enfance, comme un temps volé à la mer. Si bien que dès qu'il était possible de se libérer, provisoirement ou définitivement, de l'obligation scolaire, beaucoup de jeunes s'embarquaient. Avant même ce moment attendu, les enfants en plus bas âge sont déjà plongés dans l'univers des pêcheurs par leur fréquentation du port où ils assistent aux divers travaux des aînés, par la présence dans le monde domestique d'une grande partie des activités professionnelles et par leurs jeux. Au moment de leur entrée officielle dans le métier, les jeunes pêcheurs ont donc déjà commencé, par imprégnation pourrait-on dire, leur apprentissage. C'est ce que traduit l'expression *"on est nés pêcheurs"* qui le plus souvent est accompagnée d'un impératif marquant la césure entre ceux qui accèdent tard au métier et les autres... *"C'est un métier, il faut être nés là-dedans pour le faire"*. Il faut entendre, bien sûr, pour bien le faire, car,

*"Vous avez des gars. qui arrivent à la pêche mais qui n'ont rien de pêcheurs (...) Y en a qui s'arment de courage mais ça mène pas toujours à des résultats normaux, pour pas dire favorables. Alors il y a copie, on cherche à savoir, on travaille gauche, on abîme les façons de faire, les lieux de travail. On les fréquente d'une façon autre que ce que les anciens avaient l'habitude de fréquenter"*.

En revanche, lorsqu'on n' "arrive" pas à la pêche mais qu'on y est "né", le métier se transmet par *"reconduction tacite du savoir des anciens"*, c'est-à-dire par ce long cheminement depuis l'enfance auprès des pêcheurs confirmés. Ce qu'il y a de tacite dans cette transmission est toute la part d'enseignement que l'on enregistre sans trop savoir comment car,

justement, il n'est pas explicite. Partant, il est aussi difficilement explicable : "Vous dire ce qu'il faut faire ? Je peux pas vous dire. C'est d'instinct". En effet, cet acquis longuement intériorisé passe d'autant plus facilement pour inné qu'il se transmet peu par le langage mais surtout par l'observation et par le geste.

*"Ils (les patrons) disaient : T'as qu'à regarder. Tu veux savoir, ben tu regardes, tu fais comme moi, tu ouvres les yeux et tu regardes. Voilà ! (...) Et avec le temps, par le temps on apprend".*

Le travail du temps, "l'expérience", est toujours invoqué pour expliquer l'accession à la maîtrise de ce métier où comme tout pêcheur le reconnaît "il y a toujours quelque chose à apprendre". Aussi la période d'apprentissage se mesure-t-elle difficilement en un nombre précis d'années.

### 3.2. Devenir patron

En général on commençait vraiment la pêche après le certificat d'études et l'on était alors inscrit sur le rôle d'équipage comme mousse. Jusqu'aux années 1960-70 environ, l'équipage se composait fréquemment de trois ou quatre personnes : le patron, deux matelots et le mousse. Quand il y en avait un. Ce dernier comptait pour une demi-part dans les partages de l'équipage et accomplissait avec les autres tous les travaux de triage, de nettoyage, de débarquement, tandis qu'il s'initiait par l'observation aux manèges du bateau et des engins de pêche auxquels il n'avait pas encore directement accès. Ensuite il pouvait accéder au rang de novice puis de matelot avant de posséder les moyens matériels et techniques de devenir patron. A vrai dire ces césures correspondent davantage aux découpages administratifs nécessaires aux déclarations d'équipage qu'à des étapes bien marquées dans l'apprentissage. Du stade de mousse à celui de patron, il pouvait s'écouler entre dix et quinze ans, suivant l'âge des débuts, années durant lesquelles, soit en changeant de

patron, soit en pêchant sur le bateau du père, on se formait progressivement au métier.

*"Le 1er octobre 1940 j'ai fait mes quinze ans, et en novembre, j'étais à bord avec mon père. J'ai fait mes premières heures d'apprentissage avec tout ce que ça comporte de bon et de mauvais : de la rigolade, de la pleurniche, de la difficulté et tout ce qu'on veut. Et papa m'a embarqué sur le rôle en février quarante et un. Et ce n'est qu'en cinquante et un donc onze ans après qu'il m'a dit : -"Tu vas passer dans le trou, derrière" -parce que c'était l'endroit où on travaillait, on appelle ça le trou d'homme- il a dit : -"Tu passes derrière, maintenant tu vas faire le patron". Au bout d'onze ans. De onze années. Ça fait quand même quelques années d'apprentissage ça ! Tout en participant pleinement au métier, je savais tout ce qu'il fallait faire pour préparer, pour tout mais... c'était pas moi le patron. Et en cinquante et un je me suis trouvé patron. Voilà (...) Parce qu'il jugeait que depuis tant d'années que je faisais ce travail, je pouvais assumer la responsabilité de patron".*

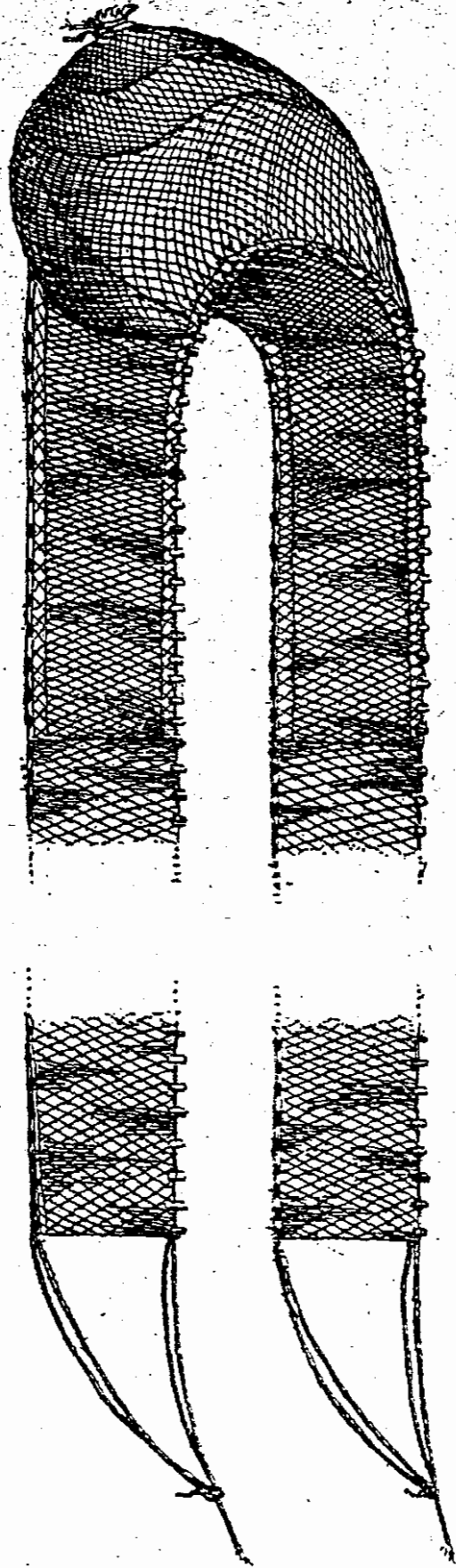
Les choses se passent de façon légèrement différente depuis quelques années, la réduction de l'équipage, l'allongement de la scolarité faisant qu'en général on entre directement comme matelot dans la carrière et à un âge plus avancé (1). Cependant le temps et les modes d'acquisition d'une maîtrise ne diffèrent pas considérablement d'une époque à l'autre dans ce métier où l'apprentissage est basé sur l'expérience pratique et l'observation.

Pendant ces longues années, ceux qui changent de patrons auront tâté de plusieurs "métiers".

*"J'avais dix ans je faisais l'issaugue (2). Depuis l'âge de neuf ans j'allais un peu à la mer mais j'ai commencé le véri-*

- 
- (1) Il faut avoir au moins dix huit ans pour être matelot, par ailleurs la loi exige trois ans de navigation (ou un brevet de capacité) pour armer son propre bateau mais compte tenu du type de pêche à proximité des côtes des dérogations nombreuses sont accordées sans attendre ces délais.
- (2) L'issaugue (issaugo ou eissaugo) est une senne de plage formée comme le gangui d'une grande poche et de deux ailes prolongées par des ausières. Développée en mer elle est hâlée depuis le rivage par deux équipes d'hommes. Ce type de pêche, répandu en Méditerranée, a eu une courte vie aux Salins où un patron-pêcheur l'a réutilisée après la dernière guerre.

(Cf. croquis p. 69 ).



L'Issauge  
(extrait de GOURRET (P), 1934)

*table travail à onze ans, comme mousse à bord d'un bateau. Au début j'ai fait les filets fixes, puis le gangui à la perche et à quatorze ans, il y a eu les premiers chaluts dans la rade et j'ai fait le chalut".*

La plupart des pêcheurs acquièrent ainsi des compétences polyvalentes dès leur jeune âge. Celles-ci ne se limitent pas au maniement des engins, à la conduite du bateau, au repérage en mer, à la connaissance des fonds, des courants, des espèces, etc..., toutes conditions nécessaires à l'accomplissement du métier en mer, mais s'étendent à toutes les opérations qui, à terre, préparent et prolongent l'acte de pêche lui-même. Posséder son métier pour un pêcheur suppose qu'il maîtrise de bout en bout la chaîne de gestes et de savoirs qui conduit de la fabrication des outils jusqu'à l'ensemble des conditions nécessaires à leur mise en oeuvre. En effet, à l'exception de la construction du bateau, confiée à un chantier naval et la commercialisation des produits, assurée par des courtiers ou des poissonniers (1), tout est effectué par les pêcheurs eux-mêmes : depuis les travaux occasionnels comme l'appontement que l'on améliore et répare soi-même, les corps-morts d'amarrage au port que l'on coule en béton, les aménagements de bord que l'on invente, corrige, restaure etc, jusqu'aux travaux réguliers d'entretien et de confection. Parmi eux certains ne demandent pas de compétences particulières sinon une habileté manuelle commune à tous les pêcheurs et un sens du bricolage inventif partagé par beaucoup, en revanche tout ce qui touche aux filets constitue une activité très qualifiée voire, dans certains cas, un art.

Les filets utilisés pour le gangui ou les arts fixes, sont confectionnés sur place à partir de fournitures que l'on peut trouver dans le commerce : toile, corde, flotteurs,

-----  
 (1) Encore que dans un cas comme dans l'autre la délégation ne soit pas totale puisque le choix du bateau est largement fonction des compétences du pêcheur et que celui-ci peut aussi, dans une certaine mesure, ajuster sa pêche au marché.



Préparation du béton pour couler un  
corps-mort. Une poubelle de plastique  
sert de moule



plombs, etc. (1). C'est ce que l'on appelle le "montage". Monter un filet est une opération longue et délicate exigeant un savoir faire que l'on doit absolument acquérir si l'on veut pouvoir pêcher puisque aucun magasin ne pourra fournir cet outil. Chaque type de filet a un montage spécifique et une toile (ou une association de toiles) dont les mailles sont adaptées au type de capture que l'on veut faire et au rôle que joue chaque partie du filet dans ce mode de capture. Dans un gangui par exemple les bras qui conduisent à la poche et font office de rabatteurs de poissons sont en mailles de 30 mm, tandis que la poche elle-même destinée à le retenir est en mailles de 10 à 14 mm. A chaque catégorie de gangui correspond évidemment un maillage et une façon de monter différents. Il en va de même pour les arts fixes. Si l'on sait qu'aux Salins environ quinze types de filets sont couramment utilisés (2) sans compter d'autres engins de pêche relatifs au "petit métier" comme le palangre par exemple, on peut mesurer la somme de savoirs relatifs seulement au montage qu'un jeune pêcheur doit emmagasiner pour exercer son métier de façon adéquate. Mais ce n'est pas tout car, à partir d'un principe de base qui, pour un filet donné, ne varie pas, chaque pêcheur peut apporter sa touche personnelle. C'est elle qui signe son expérience, dénote son talent et favorise sa réussite. Il ne suffit pas, en effet, qu'un filet "pêche" encore faut-il qu'il "pêche bien". C'est pourquoi les pêcheurs ne manquent jamais de souligner que

-----  
 (1) Les plombs sont néanmoins plus souvent fabriqués par les pêcheurs qu'achetés.

(2) Pour les arts trainants : les ganguis à violets, à poissons, à flanelle, à ferrure, le chalut de bronde, (l'issage). Pour les arts fixes : le trémail, les battudes et battudons, les seinches (boulé jades, lamparos, ...), les rougetières, les sugetières, les escombrières... auxquels s'ajoutent les lignes, les palangres, le fresquié, les paniers, etc...



Montage des filets  
à l'intérieur de  
la maison.



"monter un filet n'est pas donné à n'importe qui. Il faut savoir le faire et tout le monde ne fait pas pareil. Chacun a ses façons, c'est un peu le savoir, le secret du professionnel".

Il est vrai que c'est souvent, sur un même fond et à la même période, ce qui départage les pêcheurs entre eux. D'où l'importance reconnue des "bons" patrons, ceux qui, connaissant ces nuances, ont pu vous les transmettre. Il faut savoir aussi reconnaître le moment où un filet bien monté "ne pêche plus" ; on doit alors le débarquer pour le "retendre" c'est-à-dire le remettre en symétrie, lui redonner son "allure de pêche, de capture". Il ne s'agit pas à proprement parler d'une réparation mais d'une remise en forme qui exige du doigté et une sensibilité au comportement du filet sur les fonds qui ne s'acquiert pas en un jour. Réparer les déchirures est un autre travail que chaque pêcheur doit aussi pouvoir assurer seul. On appelle cette opération "*ramender*" (*ramenda* = *raccomoder*). Ramender consiste à reconstituer une partie de l'engin abîmé soit par un ajout d'une pièce de filet lorsque la déchirure est grande, soit en reconstituant le filet maille par maille lorsqu'elle est étroite (1). Pour ces travaux de ravaudage, comme pour le montage des filets, les pêcheurs utilisent des "aiguilles" (navettes) de différentes dimensions taillées dans du bois de bruyère ou de *nerte* provenant des collines environnantes. Cet outil est également confectionné par leurs soins. Tailler une aiguille, la faire vieillir et la polir pour qu'elle garde suffisamment de souplesse et de glissant sans perdre de sa solidité est un travail extrêmement long et minutieux. Il est donc réservé à quelques pêcheurs spécialistes et non requis de chacun dans l'exercice du métier. Aujourd'hui aux Salins un seul pêcheur fabrique encore ces aiguilles pour les autres, y compris pour des pêcheurs extérieurs à la prud'homie (Le Brusç, Sanary, La Ciotat, etc.).

-----  
 (1) C'est une opération qui demande du temps et de l'habileté, aussi lorsque l'un ou l'autre font défaut se contente-t-on d'"*agordigner*" (*agordigna* = réparer sommairement).



Retendre un gangui consiste à l'allonger sur un espace suffisant pour le remettre en symétrie. Il est arrosé afin d'avoir, pendant cette opération, la même élasticité que lorsqu'il "pêche".

En effet, les aiguilles de plastique que l'on trouve actuellement dans le commerce ne satisfont pas les pêcheurs exigeants qui n'hésitent pas à se déplacer pour se procurer des aiguilles de bois.

Les travaux liés aux filets s'étendaient, il y a quelques années encore, à leur teinture périodique. Les filets de coton et plus encore ceux de chanvre étaient sujets au pourrissement et à l'usure. Il fallait donc d'une part les débarquer régulièrement pour les faire sécher (deux fois par semaine pour le chanvre, moins pour le coton), d'autre part les teindre tous les deux mois environ (1). La teinture (faite à partir de tanin d'écorce de pin, parfois d'eucalyptus) les enrobait d'un film gras qui les protégeait un certain temps. On appelle cela "*faire la tinche*" (*tencho* = teinture). Cette opération s'accomplissait à la prud'homie, dans de grandes cuves aménagées à cet effet, les *chaudrons* (*peirou*), chauffées au feu de bois et alimentées par les pêcheurs qui glânaient celui-ci aux îles ou sur les plages. La teinture, elle, provenait de l'extérieur (Belgentier en particulier).

Autrefois les pêcheurs ne se contentaient pas de fabriquer leurs filets mais confectionnaient aussi leurs voiles et une partie de leurs vêtements (2). Les voiles étaient taillées par certains pêcheurs à qui on reconnaissait cette compétence particulière mais les vêtements, quand il ne s'agissait pas de tenues de récupération de la Marine, étaient faits à la maison. Avant que n'existent les cirés qu'ils portent actuel-

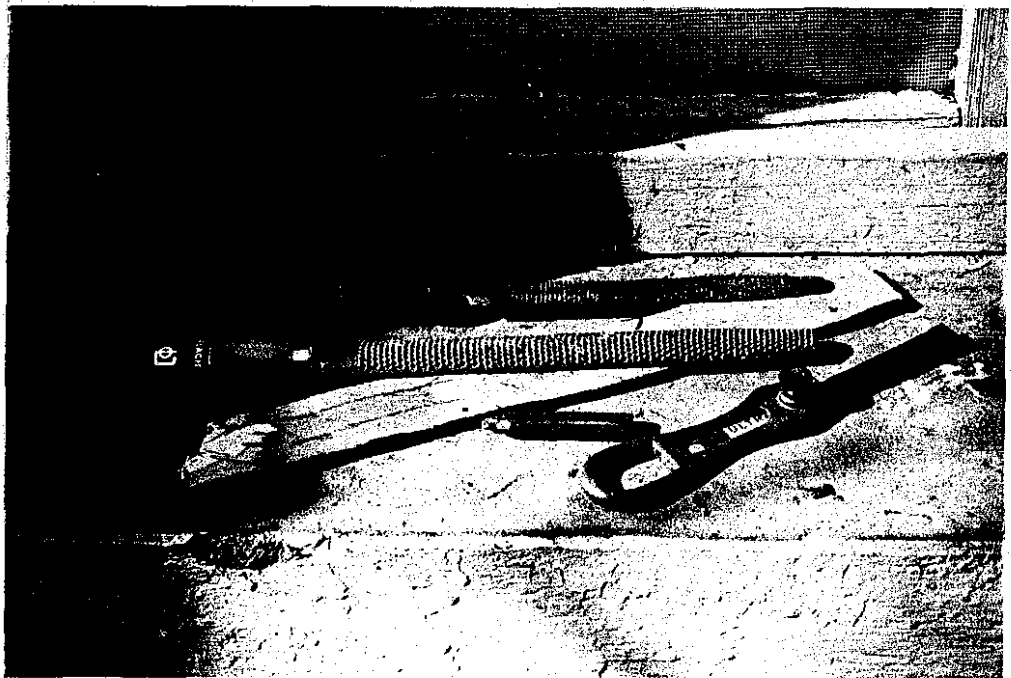
-----  
 (1) Pour les filets fixes cette périodicité était de quinze jours. Il fallait, par ailleurs, les mettre au sec plus souvent car les flotteurs de liège s'imbibant d'eau s'alourdissaient et ne remplissaient plus leurs fonctions. Les flotteurs actuels, en matière plastique, imputrescibles et quasiment inusables, ont supprimé cette corvée.

(2) Avant 1940 pour les vêtements et avant 1930 pour les voiles.

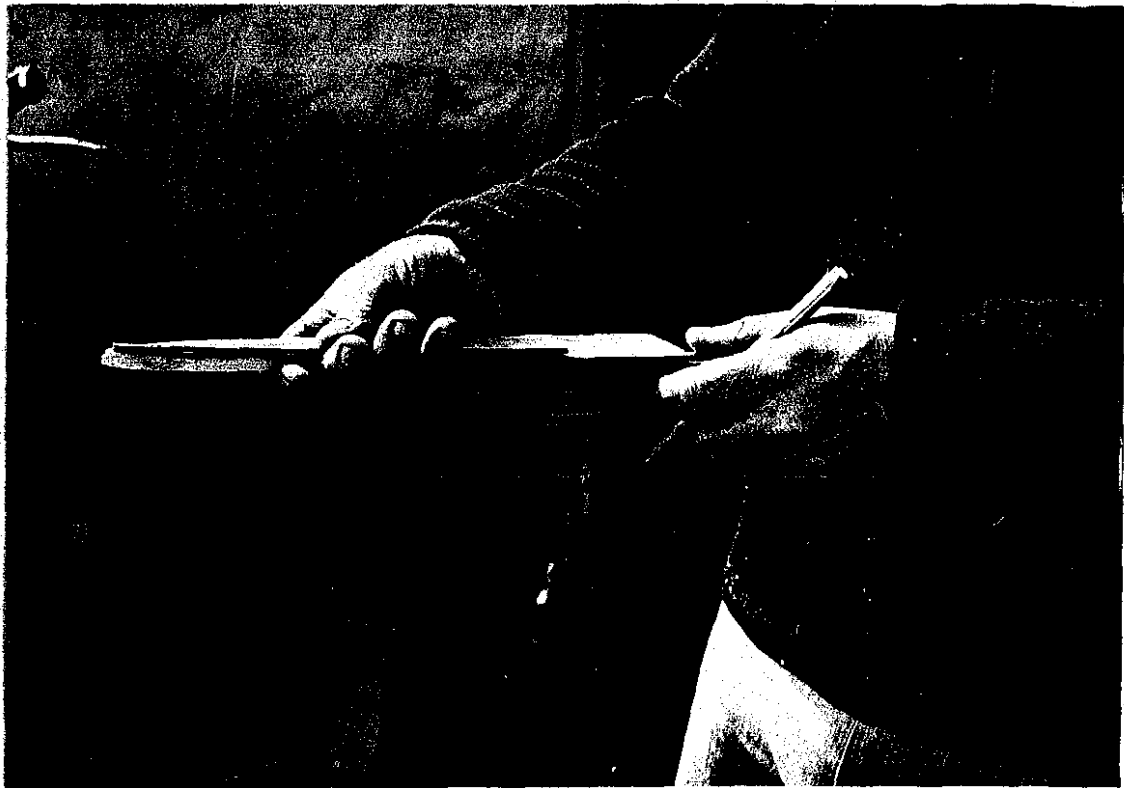


Les rondins et les  
planchettes de bruyère  
sont mis à tremper dans  
l'eau avant d'être  
travaillées.

L'"éta**bl**i" et les outils  
servant à la confection  
des aiguilles.



Quelques étapes de la fabrication des aiguilles.



et ciselé au couteau. On vérifie de temps en temps  
qu'elles gardent la bonne mesure en cours de confection.

lement les pêcheurs avaient des vareuses, des pantalons et des capotes coupés dans une épaisse toile de chanvre et imperméabilisés à l'huile de lin mêlée à un roux d'oeuf ou bien passés dans le même tanin que celui utilisé pour les filets et les voiles. Par ailleurs, jusqu'aux années 1945 environ, au lieu des bottes de caoutchouc habituelles aujourd'hui, on portait des sabots de bois surmontés de moletières de toile à laquelle plusieurs couches de peinture donnaient la rigidité et l'étanchéité voulues.

L'arrivée sur le marché, dans les années 1950, des filets et des cordages de nylon a considérablement réduit la tâche d'entretien des filets. Désormais il n'est même plus besoin de les faire sécher souvent bien que les pêcheurs, pour des raisons de relent et de maniabilité, continuent à les hisser dans la mâture pour les aérer au retour de la pêche. Cependant la teinture des filets est encore nécessaire avant leur montage -non pour leur conservation mais pour leur qualité de pêche- et cette opération s'effectue chez soi.

Généralement les tâches d'entretien incombent à l'équipage : soit le carénage du bateau (tous les six mois), son nettoyage (toutes les semaines), sa propreté et son rangement (tous les jours). Le ramendage, la *tinche* associent matelots et patron, le montage proprement dit est plutôt du ressort du patron. Ces opérations, auxquelles s'ajoutent les petites réparations sur le bateau et les préparatifs liés à la vente, occupent la moitié du temps dévolu à la pêche.

Un autre aspect de l'apprentissage du métier, le plus implicite de tous sans doute, est celui de l'endurance. Les pêcheurs le mentionnent rarement tant cet aspect du travail est inscrit dans leur corps depuis leur jeune âge mais les souffrances du néophyte, du travailleur occasionnel, permet-





Séchage des filets dans la mâture  
au retour de la pêche.

tent d'en apprécier l'importance. La pêche, malgré la navigation au moteur et les treuils de hâlage, est encore aujourd'hui un travail de force. Il va sans dire qu'elle l'était davantage à l'époque des bateaux à rames ou à voiles et du hâlage à bras. Par ailleurs elle exige une grande capacité de résistance au froid et une adaptation à des rythmes de sommeil fragmentés et décalés d'une saison à l'autre. Aussi certains pêcheurs qui ont fait ce métier toute leur vie se réveillent-ils encore dans la nuit longtemps après leur retraite "pour aller au bateau" tellement l'habitude précocement prise est forte.

Parmi les formes implicites d'apprentissage, le rôle "moral" du patron sur la formation des jeunes pêcheurs n'est pas négligeable car c'est par lui que se transmettaient les normes qui s'attachent au savoir.

*"Les anciens patrons amenaient les nouveaux patrons dans une certaine ligne. Un patron de cette époque-là arrivait à avoir sa part de responsabilité pour que l'on puisse avoir une vie de travail normale, alors que certains autres ça laisse à désirer parce qu'ils n'ont pas connu cette hiérarchie d'ordre qui était nécessaire et indispensable. Ça avait un côté dur mais bon en même temps parce que ça vous dressait un homme. Il avait sa raison d'être".*

On comprend mieux sans doute la longueur du chemin qui mène au statut de patron. De cette accumulation de savoirs résulte une grande mobilité potentielle prête à être mise en oeuvre à tout moment si la nécessité s'en fait sentir. D'abord en changeant de "métier" en temps requis, comme on l'a vu, mais également en travaillant provisoirement à deux patrons sur le même bateau en attendant la belle saison, en s'employant comme matelot pendant le temps de réparation de son propre navire, etc. Les cas de figures sont nombreux pour pallier les manques à gagner occasionnels mais ils puisent tous dans cette aptitude à remplir plusieurs fonctions en mer et non à l'extérieur du métier (1).

-----  
 (1) Du moins jusqu'à une période très récente.

tent d'en apprécier l'importance. La pêche, malgré la navigation au moteur et les treuils de hâlage, est encore aujourd'hui un travail de force. Il va sans dire qu'elle l'était davantage à l'époque des bateaux à rames ou à voiles et du hâlage à bras. Par ailleurs elle exige une grande capacité de résistance au froid et une adaptation à des rythmes de sommeil fragmentés et décalés d'une saison à l'autre. Aussi certains pêcheurs qui ont fait ce métier toute leur vie se réveillent-ils encore dans la nuit longtemps après leur retraite "pour aller au bateau" tellement l'habitude précocement prise est forte.

Parmi les formes implicites d'apprentissage, le rôle "moral" du patron sur la formation des jeunes pêcheurs n'est pas négligeable car c'est par lui que se transmettaient les normes qui s'attachent au savoir.

*"Les anciens patrons amenaient les nouveaux patrons dans une certaine ligne. Un patron de cette époque-là arrivait à avoir sa part de responsabilité pour que l'on puisse avoir une vie de travail normale, alors que certains autres ça laisse à désirer parce qu'ils n'ont pas connu cette hiérarchie d'ordre qui était nécessaire et indispensable. Ça avait un côté dur mais bon en même temps parce que ça vous dressait un homme. Il avait sa raison d'être".*

On comprend mieux sans doute la longueur du chemin qui mène au statut de patron. De cette accumulation de savoirs résulte une grande mobilité potentielle prête à être mise en oeuvre à tout moment si la nécessité s'en fait sentir. D'abord en changeant de "métier" en temps requis, comme on l'a vu, mais également en travaillant provisoirement à deux patrons sur le même bateau en attendant la belle saison, en s'employant comme matelot pendant le temps de réparation de son propre navire, etc. Les cas de figures sont nombreux pour pallier les manques à gagner occasionnels mais ils puisent tous dans cette aptitude à remplir plusieurs fonctions en mer et non à l'extérieur du métier (1).

-----  
 (1) Du moins jusqu'à une période très récente, voir infra p. 105 et suivantes.

\* \* \*

C'est en grande partie sur cette diversité des compétences des hommes, la variété des espaces exploités et des moyens de capture qu'a reposé l'organisation de la pêche aux Salins. Les autres éléments qui entrent en jeu dans cette organisation sont d'un ordre différent : ils touchent à la gestion institutionnelle des espaces halieutiques et à l'économie de la pêche c'est-à-dire non plus aux formes de relations à l'environnement marin "naturel" et aux moyens (techniques, cognitifs, ...) mis en oeuvre pour en user et en perpétuer l'usage mais à un système économique et social en partie modelé par les pêcheurs dont la maîtrise, toutefois, ne leur appartient pas totalement.

En France, les eaux territoriales dans lesquelles s'exercent les activités de pêche "relèvent d'une part juridiquement et politiquement de l'Etat qui y applique donc ses lois et y exerce par l'intermédiaire d'institutions (l'Administration Maritime et la Défense Nationale) son pouvoir (1), et d'autre part d'un droit coutumier dont les formes varient d'une région à une autre, d'un port à un autre suivant des usages -des "coutumes"- fondés sur la pratique même de la mer mais surtout fondés sur le mode d'organisation sociale des communautés exploitantes" (1). La côte méditerranéenne présente l'originalité de voir assumer ce droit coutumier par de véritables institutions dont l'existence remonte à plusieurs siècles : les prud'homies.

Chaque port de pêche ou presque -car, comme pour les Salins, des regroupements peuvent exister- dispose donc de cette institution qui gère, règle et surveille son territoire de pêche. Ses limites, fixées par décret, sont déterminées par des alignements précis, véritables frontières (à l'instar des frontières de communes ou de pays) au-delà

-----  
 (1) Cf. GEISDOERFER (A), 1984, p. 6.

desquelles les règlements, les "coutumes", peuvent changer. Toute embarcation de pêche étrangère à une prud'homie donnée doit, par conséquent, respecter les règles en vigueur dans celle-ci lorsqu'elle passe cette limite et, pour certains types de pêche se faire connaître du prud'homme pour utiliser des postes ou tout simplement pêcher.

Ce territoire maritime individualisé et protégé est sous la responsabilité des prud'hommes qui, dans le cadre général de la réglementation française sur la pêche, peuvent l'administrer librement à condition que leurs décisions soient prises à la majorité des patrons-pêcheurs en exercice. En effet, les prud'homies fonctionnent comme des institutions démocratiques, les prud'hommes étant les représentants élus des pêcheurs et l'ensemble des projets et des modifications éventuelles étant votés à la majorité, après réunion de leurs membres.

Les prud'homies par ailleurs ont des attributions réglementaires qui leur permettent, à condition que leurs dispositions n'aillent pas à l'encontre des règlements généraux, de "régler entre les pêcheurs la jouissance de la mer et des dépendances du domaine public maritime". Cette disposition est importante en ce sens qu'elle permet une gestion du patrimoine halieutique très localisée, étroitement ajustée aux particularités du territoire et aux nécessités de la pêche locale. Par exemple, il est du ressort des prud'homies de "déterminer les postes, sorts ou baux, stations ou lieux de départ affectés à chaque genre de pêche", "de fixer les heures de jour et de nuit auxquelles certaines pêches devront faire place à d'autres", "d'établir l'ordre suivant lequel les pêcheurs devront caler leurs filets". Généralement, ces mesures, reposant sur une longue pratique de la pêche sur des fonds connus et "appropriés" par les pêcheurs du lieu, visent à une répartition équitable des ressources entre les membres de la communauté. Elles ratifient, en somme, les règles et coutumes autochtones qui résultent d'un consensus anciennement établi. Un volant de liberté et d'adaptabilité aux variations -globales ou locales- des conditions d'exercice de

la pêche est également possible dans la mesure où les prud'hommes sont "chargés de prendre toutes les mesures d'ordre et de précaution qui, à raison de leur variété et de leur multiplicité, ne sont pas prévues par le décret" qui fixe leurs attributions. De cet ensemble de pouvoirs résultent des Règlements Prud'homiaux (1), édifiés par les pêcheurs eux-mêmes, à leur usage, et approuvés par les autorités maritimes dont relève la prud'homie.

Au total -dans un passé encore proche ou de façon très actuelle dans certains cas- les prud'homies assum(ai)ent à la fois dans le domaine maritime et dans le cadre villageois l'essentiel des fonctions nécessaires à l'exercice de la pêche : un rôle juridictionnel, réglementaire et disciplinaire pour ce qui touche au territoire marin, un rôle de coopérative de patrons-pêcheurs, un rôle de société de secours mutuel entre pêcheurs, et, dans la mesure où elles servent de porte-parole des pêcheurs et d'intermédiaire entre la communauté locale et les instances maritimes supérieures, un rôle de syndicat professionnel. A cela s'ajoutent des fonctions sociales car, compte tenu de la multiplicité de leurs attributions, les prud'homies ont toujours été aussi des lieux d'échange pour les pêcheurs qui s'y réunissaient régulièrement soit en assemblées officielles pour débattre des questions touchant à la profession, soit à l'occasion d'activités liées à la pêche telles le tirage au sort des postes, la teinture des filets, etc. Comme l'espace du port elles ont de ce fait longtemps été le centre masculin de la vie relations dans les stations de pêche et un carrefour de circulation important des informations professionnelles et des nouvelles.

-----

(1) Ces règlements Prud'homiaux sont, autant par le langage spécialisé qu'ils utilisent que par les précisions qu'ils donnent sur les différentes formes de pêche locale, des témoins précieux d'une pêche qu'en général on ne consigne jamais par écrit.

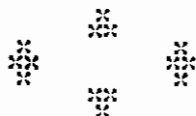
Leur ancrage extrêmement ancien, leur omniprésence dans les affaires de pêche, leur caractère corporatiste et les pouvoirs étendus dont elles ont pu jouir ont largement modelé les conceptions du métier, l'organisation de la pêche et l'appropriation de l'espace maritime. D'une part les pêcheurs se sont toujours sentis maîtres d'un territoire dont la gestion leur était institutionnellement confiée, d'où malgré la référence aux pouvoirs centraux un sentiment d'autonomie dans l'administration de leur propre domaine, d'autre part, ils ont édifié de bonne heure un système d'organisation de la pêche reposant sur une participation collective aux problèmes par le principe des élections, des délibérations et des prises de décisions par vote en assemblée autant que par l'intervention et l'assistance des prud'homies dans la conduite concrète du travail ou les nécessités quotidiennes de la corporation. Enfin, cette organisation aboutit à un mode d'appropriation collectif de l'espace rigoureusement codifié -coiffant celui, plus individualisé, de l'appropriation pratique et cognitive- visant à établir une égalité de droits sur le patrimoine halieutique, à en gérer les ressources et à le préserver d'éventuelles intrusions étrangères.

C'est sur cet acquis ancien que se sont organisées les communautés de pêcheurs, maîtrisant leur rapport au milieu dont elles tirent subsistance non seulement par l'ensemble des connaissances et des pratiques liées à ses caractéristiques naturelles mais aussi par un ajustement continu de la structure institutionnelle à l'exploitation de ce milieu.

La pêche aux Salins se trouve actuellement à la charnière entre deux mouvements dont l'harmonisation n'est pas réalisée et les pêcheurs marquent le pas ou se débattent au sein de difficultés que les seuls moyens professionnels ne peuvent aplanir. D'une part l'organisation traditionnelle du métier qui avait une relative efficacité il y a encore une dizaine d'années perd de sa cohérence, d'autre part les

éléments nouveaux de gestion et d'exploitation ne montrent pas d'unité suffisante pour prendre corps. La diversité des "métiers" qui offrait une certaine souplesse au système a fait place à une quasi-monoactivité qui le rend plus fragile. L'adaptabilité de l'institution prud'homale aux besoins de la profession, la densité des relations entre pêcheurs suscitée par l'intensité du travail, la cohésion entre les générations qui conduisait à assimiler de concert les savoirs et les normes n'ont par ailleurs pas vraiment été relayées par d'autres formes institutionnelles ou sociales. La coopérative d'avitaillement, les nouveaux canaux d'information (T.V., presse spécialisée) qu'utilisent les pêcheurs sont des éléments de relais des anciennes structures mais dont l'efficacité souffre pour l'instant de l'absence d'intégration dans un ensemble social et professionnel localement signifiant comme l'étaient les prud'homies.

Ce déséquilibre actuel dans la gestion de la pêche ne doit pas cacher un problème de fond dont il est l'une des conséquences : la diminution importante depuis une quarantaine d'années des ressources biologiques de la Méditerranée dont le contrecoup sur la pêche n'a pas été immédiatement ressenti. De cela, comme des problèmes internes à la communauté, une grande partie des pêcheurs salinois sont parfaitement conscients.





BIBLIOGRAPHIE

- Anthropologie maritime*, Cahier n° 2 du C.E.T.M.A., 1985.
- BALIKCI (A), Chasse et Collectes, *Anthropologie et Sociétés*, 1980,  
Vol. 4, n° 3 : 75-83.
- BOUDOURESQUE (C.F), MEINESZ (A), *Découverte de l'herbier de Posidonie*,  
Parc National de Port Cros, Cahier n° 4, 1982.
- COLLECTIF, Les Sociétés de pêcheurs, *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 5,  
n° 1, Laval, 1981.
- DENIS (A), CHASSINAT (R), *Hyères ancien et moderne*, Hyères, 1910,  
Marseille, Laffite reprints, 1975.
- DUFOUR (A.H), *Entre bouasque et bronde. Etude ethnologique de l'espace  
dans une commune du littoral provençal*, Paris, éd. C.N.R.S., 1985.
- GEISTDOERFER (A), Connaissance et appropriation des territoires de pêche,  
*Bulletin d'Ecologie Humaine*, Vol. II, n° 3, 1984, pp. 3-26.
- GOURRET (P), *Les pêcheries et les poissons de la Méditerranée (Provence)*,  
Paris, Baillière et fils, 1934.
- HAMMEL (L), *Observation sur les pêches et les pêcheurs en Méditerranée*,  
Marseille, Freissat, 1831.
- HARDOUIN (G), *Pêcheurs, espaces et espèces halieutiques au Lavandou (Var)*,  
Parc National de Port Cros, 1984, Rapport dactylographié.
- JORION (P), *Les pêcheurs d'Houat*, Paris, Hermann, 1983.
- LE MOUEL (J.F), "Ceux des Mouettes". *Les Eskimos naujamiut, Groënland Ouest*,  
*document d'écologie humaine*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1978.
- LENTHERIC (Ch), *La Provence maritime ancienne et moderne*, Paris, 1877,  
rééd. Plon, 1910.
- LE QUERREC (J), L'île aux Coudres : vers un divorce ethno-écologique ?  
*Ethno-technologie des milieux aquatiques*, n° 4, 1979, pp. 38-59.
- LEROI-GOURHAN (A), *Le geste et la parole, tome 2. La mémoire et les rythmes*,  
Paris, Albin Michel, 1965.
- MOTAIS (M), *La pêche française en Méditerranée*, Mémoire pour le D.E.S.S.  
de droit maritime et des transports, Faculté de Droit et de Sciences  
Politiques d'Aix-Marseille, 1981.
- PAUL-LEVY (F), SEGAUD (M), *Anthropologie de l'espace*, Paris, C.C.I., 1983.
- POUJADE (J), *Les prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée*, Paris, 1936.

\*

\*

\*

- . Monographies des pêches maritimes. Administration des Affaires Maritimes de Toulon. Années 1979 - 1982 - 1984.
  
- . Monographies des pêches maritimes. Direction des Affaires Maritimes de Marseille. Années 1983 - 1984.
  
- . Recueil de la réglementation des pêches maritimes en Méditerranée, établi par le CROSS-MED. au vu des indications fournies par les quartiers des Affaires Maritimes. Dernière remise à jour : 25.05.1985.
  
- . Règlement prud'homal concernant la pêche dans la prud'homie de Toulon. 1974.



TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT PROPOS	2
INTRODUCTION	6
I - GRAND ET PETIT METIER	25
1.1. Les arts trainants	25
1.2. Les arts fixes	31
II - DES METIERS COMPLEMENTAIRES	42
2.1. Alternance des temps et des espaces	42
2.2. Des espaces de pêche différenciés	47
III - DES PECHEURS POLYVALENTS	65
3.1. Etre né pêcheur	65
3.2. Devenir patron	67
BIBLIOGRAPHIE	88

